



L'individu en action, quelques réflexions autour des coutumes et statuts clunisiens (XIe-XIIIe siècle)

Sébastien Barret

► To cite this version:

Sébastien Barret. L'individu en action, quelques réflexions autour des coutumes et statuts clunisiens (XIe-XIIIe siècle). Gert Melville, Markus Schürer. Das Eigene und das Ganze : zum Individuellen im mittelalterlichen Religiosentum, Lit Verlag, pp.531-562, 2002, Vita regularis. halshs-00418279

HAL Id: halshs-00418279

<https://shs.hal.science/halshs-00418279>

Submitted on 3 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'INDIVIDU EN ACTION

Quelques réflexions autour des coutumes et statuts clunisiens

(XI^e-XIII^e siècles)*

SÉBASTIEN BARRET

Il m'est agréable de dédier cet article à mon directeur de thèse français, M. Jean Vezin, à l'occasion de son départ à la retraite.

La question de l'individu, au Moyen Âge ou ailleurs, est de celles qui ne peuvent être abordées sans précautions. C'est pourquoi, pour approcher la problématique générale de ce volume, il a paru nécessaire de se livrer à quelques réflexions préliminaires (I), avant d'interroger plus directement les sources clunisiennes (II) et de proposer quelques réflexions en guise de conclusion (III).

I. Questions de définition

L'individu, l'individualité au Moyen Âge, leurs évolutions, leur éventuelle 'découverte' ou 'invention' sont un thème courant de l'historiographie depuis de nombreuses années. Après les doutes jetés dans la deuxième moitié du XIX^e siècle sur l'existence d'une individualité médiévale, à la suite de Jacob BURCKHARDT¹, des études assez nombreuses se sont attachées à la question, cherchant à explorer des voies qui permettent de saisir l'individu au Moyen Âge, dont la plus connue, après les livres de Walter ULLMANN² et Marie-Dominique CHENU³, est peut-être celle de Colin MORRIS⁴. Celle-ci, présentant une thèse très forte, à savoir celle de la 'découverte' de l'individu au XII^e siècle, a été abondamment critiquée et commentée, de même que les théories qui ont pu être développées autour d'un 'individualisme' médiéval sans cesse grandissant, dans le cadre d'une perception socio-historique téléologiquement

* Je remercie pour leur relecture et leurs remarques Isabelle Cochelin, Florent Cygler, Gert Melville et Achim Wesjohann.

¹ Voir J.-Cl. SCHMITT, La 'découverte de l'individu': une fiction historiographique?, dans: P. MENGAL / Fr. PAROT (dir.), *La fabrique, la figure et la feinte: fictions et statuts des fictions en psychologie* (Sciences en situation. Histoire-Épistémologie-Vulgarisation), Paris 1989, p. 213-236, ici p. 214-216 (réimpr. dans ID., *Le corps, les rites, les rêves, le temps. Essais d'anthropologie médiévale*, Paris 2001, p. 241-262).

² W. ULLMANN, *The Individual and Society in the Middle Ages*, Baltimore 1967; il a été fait ici usage de l'édition allemande: *Individuum und Gesellschaft im Mittelalter* (Kleine Vandenhoeck Reihe 1370), Göttingen 1974. Le point de vue considéré est celui de l'histoire du droit, et notamment du passage pour l'individu du statut de 'sujet' à celui de 'citoyen', au travers par exemple du droit féodal et de la *Magna Carta* anglaise, face à une conception chrétienne absorbant l'individu, résultant en l'affirmation de celui-ci par le droit naturel et l'aristotélisme à partir du XIV^e siècle.

³ M.-D. CHENU, *L'éveil de la conscience dans la civilisation médiévale* (Conférences Albert-le-Grand 1968), Paris/Montréal 1969, qui se tourne quant à lui vers la dimension spirituelle du problème, et conclut comme d'autres à un éveil du XII^e siècle, représenté notamment par Abélard, Héloïse, saint Bernard et saint Thomas d'Aquin.

⁴ C. MORRIS, *The Discovery of the Individual, 1050-1200* (Church History Outlines 5), Londres 1972, ainsi que ID., *Individualism in Twelfth-Century Religion: Some Further Reflexions*, dans: *Journal of Ecclesiastical History* 31 (1980), p. 195-206.

orientée vers les conceptions des sociétés industrielles occidentales⁵. Ces questions ont naturellement pris place dans d'autres débats, d'un point de vue méthodologique⁶, et comme élément de réflexion autour d'études biographiques⁷. Récemment est parue la synthèse d'Aaron J. GUREVIČ, traduite en plusieurs langues⁸, à laquelle il faut ajouter le gros volume "Individuum und Individualität im Mittelalter"⁹, et les recherches menées au Max-Planck-Institut für Geschichte de Göttingen autour des notions de groupe et d'individu¹⁰. Plusieurs approches ont été tentées, notamment celle de la psychohistoire¹¹, ce qui n'a pas été sans susciter des réactions parfois vives¹². Il faut enfin signaler la prochaine parution d'un numéro de la revue 'Médiévales' sur ce thème et celle, récente, de l'ouvrage dirigé par Richard VAN DÜLMEN, qui porte en partie sur le Moyen Âge¹³.

Plusieurs problèmes se posent. Tout d'abord, une question de chronologie. La tentation est forte de vouloir donner une date, ou au moins une fourchette de dates, à l'apparition du phénomène, ainsi, la Renaissance ou le XII^e siècle¹⁴. Or, si une telle démarche est justifiée et compréhensible, elle peut mener à quelques mécomptes, notamment à une sorte de course en arrière pour tenter de remonter le point d'apparition de plus en plus haut. Sans bien sûr vouloir réduire le débat à une sorte de compétition, il a ainsi pu être montré que la question se posait dès les plus hautes époques, Antiquité tardive par exemple¹⁵, l'Antiquité classique relevant d'un autre débat encore. Dans ce cas comme dans d'autres, il est normal, et même sans aucun doute indispensable, de saisir la question aussi dans ses aspects chronologiques et évolutifs, de même qu'il ne saurait être question de la dissoudre dans la supposition d'une continuité historico-anthropologique exclusivement statique. Mais il faut bien concéder

⁵ Cf. J.-Cl. SCHMITT (cf. n. 1).

⁶ Cf. J. CHIFFOLEAU, Note sur le polycentrisme religieux urbain à la fin du Moyen Âge, dans: P. BOUCHERON / J. CHIFFOLEAU (dir.), Religion et société urbaine au Moyen Âge, études offertes à Jean-Louis Biget par ses anciens élèves (Histoire ancienne et médiévale 60), Paris 2000, p. 227-252, ici p. 227-228 et 245-252 notamment.

⁷ Cf. J. LE GOFF, Saint Louis, Paris 1996, ici cité d'après l'édition allemande: Ludwig der Heilige, Stuttgart 2000, chapitre 10: 'Louis IX entre modèle et individu', p. 440-460. Le débat s'est d'ailleurs poursuivi, du point de vue de la nature et de la validité des sources, dans: Ch. LUCKEN, L'Évangile du roi. Joinville, témoin et auteur de la 'Vie de saint Louis', dans: Annales HSS 56 (2001), p. 445-467, et J. LE GOFF, Mon ami le saint roi. Joinville et saint Louis (réponse), dans: *ibid.*, p. 469-477.

⁸ La translittération du nom de cet auteur a été ici normalisée; on notera que les pratiques nationales diffèrent, ainsi, une forme courante en France est 'Gourevitch', et 'Gurjewitsch' en Allemagne. Quoi qu'il en soit, voir donc A. J. GUREVIČ, La naissance de l'individu dans l'Europe médiévale (Faire l'Europe), Paris 1997, qui sera cité dans cet article d'après son édition allemande: Das Individuum im europäischen Mittelalter (Europa bauen), Munich 1994. Voir également ID., Au Moyen Âge: conscience individuelle et image de l'Au-delà, dans: Annales ESC 37 (1982), p. 255-275; Die Darstellung von Persönlichkeit und Zeit in der mittelalterlichen Kunst und Literatur (in Verbindung mit der Auffassung vom Tode und des Jenseits), dans: Archiv für Kulturgeschichte 71 (1989), p. 1-45; L'individualité au Moyen Âge. Le cas d'Opicinus de Canistris, dans: Annales ESC 48 (1993), p. 1263-1280; art. "Individu", dans: J. LE GOFF / J.-Cl. SCHMITT (dir.), Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval, Paris 1999, p. 512-522.

⁹ J. A. AERTSEN / A. SPEER (dir.), Individuum und Individualität im Mittelalter (Miscellanea Medievalia 24), Berlin/New-York 1996.

¹⁰ Concrétisées par exemple dans: O. G. OEXLE / A. VON HÜLSEN-ESCH (dir.), Die Repräsentation der Gruppen. Texte-Bilder-Objekte (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte 141), Göttingen 1998, et récemment dans: O. G. OEXLE / Y. L. BESSMERTNY (dir.), Das Individuum und die Seinen. Individualität in der okzidentalen und in der russischen Kultur in Mittelalter und früher Neuzeit (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte 163), Göttingen 2001.

¹¹ Cf. J. F. BENTON, Consciousness of Self and Perceptions of Individuality, dans: R. L. BENSON / G. CONSTABLE (dir.), Renaissance and Renewal in the twelfth Century, Cambridge (Mass.) 1982 (réimpr. Toronto/Buffalo/Londres 1991), p. 263-295, ou ID., Self and Society in Medieval France: the Memoirs of Abbot Guibert of Nogent, New-York 1970.

¹² A. J. GUREVIČ, Das Individuum (cf. n. 8), p. 148-149.

¹³ R. VAN DÜLMEN (dir.), Entdeckung des Ich. Die Geschichte der Individualisierung vom Mittelalter bis zur Gegenwart, Cologne/Weimar/Vienne 2001. Pour 'Médiévales', cf. le compte rendu des séances préparatoires: D. IOGNA-PRAT, L'individu. Individuation et individualisation dans le Moyen Âge occidental, deux ateliers de la revue 'Médiévales' (24 janvier et 16 juin 2001), dans: Centre d'Études médiévales d'Auxerre, Études et travaux 2000-2001 (CEM 5), Auxerre 2001, p. 89-102.

¹⁴ Cf. les remarques critiques de J. LE GOFF, Ludwig der Heilige (cf. n. 7), p. 440-442.

¹⁵ Cf. G. W. OLSEN, St. Augustine and the Problem of the Medieval Discovery of the Individual, dans: Word and Spirit, a Monastic Review 9 (1987), p. 129-156.

que, dans un ensemble aussi complexe que celui ici abordé, les difficultés de définition des concepts peuvent mener, par extensions successives de ces derniers et de leurs champs d'application, à rendre finalement un certain nombre des conceptions de base valables pour à peu près n'importe quelle aire chronologique ou spatiale. Il devient rapidement possible, en ramenant les différentes définitions employées à un niveau élémentaire, d'en arriver à une sorte de base conceptuelle valable à peu près tout le temps et partout. Plus donc que l'isolation d'un phénomène en soi, ç'en sont les modalités, plutôt que la présence ou l'absence, qu'il faut sans doute tenter de cerner. Il faut de même être bien conscient de ce que, comme le souligne Otto Gerhard OEXLE, la perception de l'individualité, et en conséquence son étude ou son analyse, sont en elles-mêmes des phénomènes historiquement conditionnés¹⁶.

C'est pourquoi il convient de bien définir les différents termes dont il sera fait usage; c'est du reste ce à quoi nous invite Caroline Walker BYNUM, quand elle définit le champ de sa réflexion, à la suite de celle de Colin MORRIS, en le restreignant, non à l'individu, mais au soi, au 'self'¹⁷. Ses remarques livrent à elles seules la mesure du problème, en donnant du terme généralement traduit en français par 'individu', l'anglais 'individual', une définition déjà assez extensive, qui n'est pas forcément exactement celle du français, ni celle qui sera adoptée ici¹⁸. La terminologie médiévale pose elle-même problème, et ce pour tous les mots concernés. Ainsi, le latin *individuum*. Il désigne, aux XIII^e et XIV^e siècles notamment, littéralement, un 'indivisible', *indivisum in se, divisum ab alio*¹⁹. C'est un terme de logique, dont l'exemple typique est la pierre, et de toutes façons, c'est à souligner, un terme rare et réservé à la philosophie, sous réserve d'inventaire. Un excellent exemple en est fourni par l'emploi du mot et de ses proches par Thomas d'Aquin: le Docteur angélique les utilise assez rarement, et s'ils peuvent s'appliquer à l'être humain, c'est uniquement comme catégorie de l'*individuale* (de l'indivisible donc), comme individuation de la substance humaine²⁰. Il est à cet égard symptomatique que l'article correspondant du "Lexikon des Mittelalters" ne se penche que sur la scolastique et le nominalisme²¹.

Le même genre de problème survient pour des concepts liés à l'individu, par exemple ceux de personne ou de personnalité. Il a longtemps été dit sans contradiction que le Moyen Âge ne possédait pas d'équivalent à 'personnalité', ou à 'personne', y compris *persona* qui a des sens différents²². Plusieurs nuances sémantiques du mot sont à signaler: terme de théâtre (masque, rôle), équivalent pour *homo* (corps ou âme), puissance ou dignité; le terme peut aussi désigner la divinité elle-même, et notamment les trois personnes de la Trinité, ou une

¹⁶ O. G. OEXLE, Konsens – Vertrag – Individuum. Über Formen des Vertragshandelns im Mittelalter, dans: ID. / Y. L. BESSMERTNY (dir.), Das Individuum und die Seinen (cf. n. 10), p. 15-37, ici p. 20-26.

¹⁷ C. W. BYNUM, Did the Twelfth Century Discover the Individual?, dans: EAD., Jesus as Mother. Studies in the Spirituality of the High Middle Ages, Berkeley/Los Angeles/Londres 1982, p. 82-109 (version augmentée de l'article paru sous le même titre dans: Journal of Ecclesiastical History 31 [1980], p. 1-17), ici p. 85-90.

¹⁸ *Ibid.*, p. 87: "When we speak of 'the individual', we mean not only an inner core, a self; we also mean a particular self, a self unique and unlike other selves".

¹⁹ Cf. J. A. AERTSEN, Einleitung: Die Entdeckung des Individuums, dans: ID. / A. SPEER (dir.), Individuum und Individualität (cf. n. 9), p. IX-XVII, ici p. XV, et J.-Cl. SCHMITT (cf. n. 1), p. 223 et 227.

²⁰ Voir E. PORTALUPI, Das Lexikon der Individualität bei Thomas von Aquin, dans: J. A. AERTSEN / A. SPEER (dir.), Individuum und Individualität (cf. n. 9), p. 57-73, ici p. 58, 66-68.

²¹ L. HÖDL / M. LAARMANN, art. "Individuum -ation, -alität", dans: Lexikon des Mittelalters, t. 6, Stuttgart/Weimar 1999, col. 406-411.

²² J. F. BENTON, Consciousness of Self (cf. n. 11), p. 285.

apparition. *Persona* peut aussi désigner, d'un point de vue théologique et philosophique, la personne, mais uniquement dans sa relation à la divinité: au lieu d'aboutir à l'indépendance de l'objet, on engloutit celui-ci en Dieu, sans lequel il ne se conçoit pas²³. Un nouvel élément a cependant été ajouté au débat, par Aaron J. GUREVIČ encore, grâce à l'analyse de sermons de Berthold de Ratisbonne autour de la parabole des talents. Celui-ci énumère ce que sont les cinq talents reçus par le troisième homme. Dans la version latine de l'un de ces sermons, il évoque *ipse homo*; dans la version vernaculaire, *unser eigen lîp, unser eigeniu person*²⁴. Il s'agirait ici, en langue vernaculaire, d'un terme et d'une conception plus proche, relativement parlant, de ce qui est aujourd'hui entendu par 'personne', par opposition au latin qui, outre son sens antique, prend dans ses versions chrétiennes les variations ambiguës citées ci-dessus. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, et même si, dans le domaine philosophique notamment, il n'est pas impossible qu'il faille réviser certains jugements²⁵, il n'en reste pas moins que les différents sens possibles du mot au Moyen Âge ne sont pas en adéquation avec les conceptions contemporaines en la matière, du moins dans leurs acceptions théoriques et philosophiques.

Le terme *persona* est, il faut le souligner, très fréquemment employé dans des actes de la pratique²⁶, ainsi que ses dérivés, *personaliter* par exemple, quel que soit par ailleurs le sens à leur attribuer²⁷. S'il n'est en aucun cas l'équivalent sémantique de notre "personne", le mot *persona* est donc d'un usage courant, notamment dans son acception la plus simple, celle qui en fait un équivalent approximatif d'*homo*, pour désigner un ou plusieurs êtres humains. C'est souvent dans le contexte d'actes écrits, et donc de processus et d'actions juridiques ou tout au moins d'interactions sociales, que ce mot apparaît, ce qui donne peut-être une dimension supplémentaire pour son interprétation, même s'il ne faut sans doute pas considérer uniquement l'apparition et l'utilisation d'un vocable de manière strictement contextualisée²⁸.

²³ Voir à ce sujet J.-Cl. SCHMITT (cf. n. 1), p. 227-231, et notamment p. 229 et n. 33, où il donne la définition de Boèce: *persona est rationalis naturae individua substantia*. Sur ce dernier point, et notamment son interprétation par saint Thomas, cf. B. WALD, Aristoteles, Boethius und der Begriff der Person im Mittelalter, dans: J. A. AERTSEN / A. SPEER (dir.), Individuum und Individualität (cf. n. 9), p. 371-388.

²⁴ A. J. GUREVIČ, Das Individuum (cf. n. 8), p. 202-205.

²⁵ Ainsi, il semblerait que les conceptions philosophiques médiévales de la personne puissent être au moins partiellement dérivées des traditions antiques non-chrétiennes, notamment stoïques, cf. G. MOHR, Einleitung: Der Personbegriff in der Geschichte der Philosophie, dans: D. STURMA (dir.), Person. Philosophieggeschichte – Theoretische Philosophie – Praktische Philosophie (Ethica 3), Paderborn 2001, p. 25-36, ici p. 26-27. De même, si la définition déjà citée (n. 23) de Boèce a imprégné toute la philosophie du Moyen Âge, elle y a aussi été critiquée, notamment par Richard de Saint-Victor, pour qui la personne ne peut être comprise comme une substance ou sa déclinaison, mais comme l'existence individuelle (au sens logique) et incommunicable (non reproductible) d'une nature intellectuelle; la synthèse des deux opinions étant opérée, encore une fois, par Thomas d'Aquin. Voir à ce sujet J. KREUZER, Der Begriff der Person in der Philosophie des Mittelalters, dans: D. STURMA (dir.), Person (cf. plus haut), p. 59-77, ici p. 66-71.

²⁶ Un indice simple peut en être trouvé dans l'entrée d'index correspondante de F. HAUSMANN / A. GAWLIK, Arengenverzeichnis zu den Königs- und Kaiserurkunden von den Merowingern bis Heinrich VI. (Monumenta Germaniae Historica. Hilfsmittel 9), Munich 1987, p. 761. Un autre exemple, grâce à l'aide aimable de Nicholas BROUSSEAU: les actes édités dans P. KEHR (éd.), Die Urkunden Ludwigs des Deutschen, Karlmanns und Ludwigs des Jüngeren (MGH. Diplomata regum Germaniae e stirpe Karolorum 1), Berlin 1956, présentent 33 occurrences du terme *persona*, sur lesquels 17 actes faux ou falsifiés (cf. *ibid.*, p. 422), souvent dans des formules courantes pour les actes carolingiens en général (par exemple, Louis le Germanique, nos 30, 57, 74, 82, 90, 161, 168, 180; Carloman, n° 8; Louis le Jeune, nos 3, 4, 12, 26, 28). Si le terme n'est pas ici extrêmement courant, il est régulier, et apparemment habituel, dans les actes authentiques comme dans la pratique des faussaires postérieurs. Ces deux exemples n'ont bien sûr d'autre valeur qu'indicative, et ne sauraient former un corpus cohérent.

²⁷ Voir aussi M. FUHRMANN, art. "Person" (I), dans: J. RITTER / K. GRÜNDER (dir.), Historisches Wörterbuch der Philosophie, t. 7, Bâle/Stuttgart 1989, col. 269-283, ici col. 281-282.

²⁸ Cf. les remarques d'A. GUERREAU, Le champ sémantique de l'espace dans la *vita* de saint Maïeul (Cluny, début du XI^e siècle), dans: Journal des savants (1997), p. 363-419, ici p. 365-366, et sur ce sujet plus généralement: ID., L'avenir d'un passé incertain. Quelle histoire du Moyen Âge au XXI^e siècle?, Paris 2001, p. 191-237, et plus précisément ici p. 208-217.

Il ressort de ces brèves remarques que la situation est déjà difficile à aborder dans son aspect médiéval. Restent les problèmes de terminologie et de démarches scientifiques contemporaines. Et eux aussi sont redoutables. Comme pour toute recherche historique, mais ici peut-être de manière particulièrement intense, une approche de l'individu, de l'individualité, de la personne au Moyen Âge exige ce qu'on a appelé un "anachronisme contrôlé"²⁹. Les quelques mots qui ont été consacrés à la terminologie médiévale suffisent d'ailleurs à le montrer. Il n'est bien sûr pas question de tomber dans un travers qui bannirait toute possibilité d'étude de quoi que ce soit sous prétexte d'inadéquation de l'objet et de ses énoncés à la situation du Moyen Âge. En effet, à quelque degré que ce soit, c'est finalement toujours le cas. Rendre compte du moindre élément du passé ne peut se faire que par approximations successives, qu'il faut bien sûr espérer les moins floues possibles, ne serait-ce que pour des raisons de différences linguistiques et sémantiques³⁰. Quels que puissent être les résultats d'une enquête sur le sujet ici abordé, ils doivent se servir de concepts soit inexistant, soit seulement partiellement existants dans l'environnement où se déroule la tentative de leur observation. Ceci ne signifie pas qu'il s'agisse de plaquer sur l'époque médiévale des idées ou des phénomènes qui lui seraient parfaitement étrangers; mais il faut bien, pour interroger les sources, se servir de questionnements contemporains, et, partant, d'une certaine manière artificiels, quand bien même on en viendrait à conclure à l'inexistence de l'objet exploré.

En l'absence donc d'une continuité véritablement utilisable entre le vocabulaire médiéval et la terminologie actuelle, il faut définir les mots qui seront utilisés. Ici aussi, il semble qu'une certaine incertitude règne. Peut-être d'ailleurs ce relatif flou dans les vocables utilisés aujourd'hui peut-il expliquer une part de la grande délicatesse du sujet³¹. Le terme de base, 'individu', est en lui-même quelque peu difficile, et encore plus en le considérant dans ses diverses versions internationales, incluant 'individual' et 'Individuum' par exemple. De manière générale, dans son emploi et/ou sa définition par les philosophes, sociologues..., le mot s'est sémantiquement chargé. Il a pu, au gré des interprétations, se réduire à son aspect purement humain, ou au contraire être pris, comme au Moyen Âge, d'abord comme concrétion de l'indivisible. Dans son aspect humain, le concept évolue aussi, de l'individu potentiellement absolu à celui qui ne peut être conçu que dans un ensemble, une société, défini au moins en partie par un jeu de relations³². Cette dernière conception est utilisée par la sociologie, qui considère l'individu comme un être humain unique et toujours différenciable des autres, avec tout ce que sa construction peut par ailleurs devoir à son environnement; et c'est surtout dans ses relations avec ce dernier que l'individu doit être saisi³³. C'est du reste aussi dans cette direction que travaille en général la recherche historique³⁴. À l'être humain, l'individu ne se

²⁹ Ainsi P. VON MOOS, *Das Öffentliche und das Private im Mittelalter. Für einen kontrollierten Anachronismus*, dans: G. MELVILLE / P. VON MOOS (dir.), *Das Öffentliche und das Private in der Vormoderne (Norm und Struktur 10)*, Cologne/Weimar/Vienne 1998, p. 3-83.

³⁰ Cf. les remarques d'A. GUERREAU, *Vinea*, dans: M. GOULLET / M. PARISSE (dir.), *Les historiens et le latin médiéval. Colloque tenu à la Sorbonne les 9, 10 et 11 septembre 1999 (Histoire ancienne et médiévale 63)*, Paris 2001, p. 67-73.

³¹ Sur les incertitudes issues de l'utilisation par la recherche d'un vocabulaire dont l'emploi, les définitions et les champs d'application sont loin d'être uniformes, cf. la contribution d'A. WESJOHANN dans ce volume, notamment la première partie, 'Schwierigkeiten'.

³² Voir la présentation de Th. KOBUSCH / L. OEING-HANHOFF / T. BORSCHKE, art. "Individuum, Individualität", dans: J. RITTER / K. GRÜNDER (dir.), *Historisches Wörterbuch der Philosophie*, t. 4, Bâle/Stuttgart 1976, col. 300-323, ici col. 316-322.

³³ Cf. G. REINHOLD / S. LAMNEK / H. RECKER, *Soziologie-Lexikon*, Munich/Vienne 1997, p. 285-287.

³⁴ Cf. A. J. GUREVIČ, *Das Individuum* (cf. n. 8), p. 116-117.

présente pratiquement que sous forme socialisée, du moins en pratique. Il n'est cependant peut-être pas souhaitable, au moins heuristiquement, de réduire systématiquement le terme d'individu à 'individu socialisé', afin de se réserver la possibilité, tout théorique certes, de parler d'individu sans mettre derrière tout le poids de sa socialisation.

Le terme sera donc employé ici de manière neutre, pour désigner l'être humain en tant qu'unité indivisible par opposition à tout groupement. Bien sûr, dans le cas présent, il s'agit d'humains vivant en groupe, en collectivité et en société organisée. Ce qu'un tel usage implique surtout, c'est de n'être pas lié à une époque ou à un lieu. Bien entendu, un individu, en tant qu'être socialisé, a toujours certaines caractéristiques, ne serait-ce que du fait de sa socialisation. Justement, le vocable doit ici permettre de désigner l'être humain unique et ses caractères sans impliquer une conception particulière, notamment les idées contemporaines en la matière. Dans une telle articulation, 'l'individu [tel qu'on le conçoit actuellement]', renvoie implicitement à 'ce qu'est un individu aujourd'hui', ce qui ne signifie pas que l'individu *in se ipso* ait des caractères propres, mais bien plutôt que les conditions font qu'un individu se définisse de telle ou telle manière dans une société donnée. Avec une telle définition, il y a toujours des individus, au Moyen Âge comme avant ou après, individus qui en revanche peuvent très bien ne pas être de même nature.

De ce premier concept dérivent ceux d'individualité et d'individualisme. Ils ne doivent pas être confondus, ni entre eux, ni avec lui. Individualisme est, en français, un vocable tardif, et prend parfois un sens péjoratif³⁵. En tout cas, il renvoie à une conception justement moderne de l'individu, de ses droits et de sa nette séparation d'avec la société qui l'entoure. Par ailleurs, le terme peut aussi désigner une méthode en sociologie dans laquelle l'accent est mis sur le rôle de l'individu dans les phénomènes sociaux, par opposition à des facteurs ou à des lois macro-sociologiques³⁶. Il semble donc ici peu fructueux. En revanche, celui d'individualité, désignant le caractère individuel, et pouvant donc traduire le degré d'attention ou d'importance attribué à l'individu, doit être retenu.

Parallèlement à son apparition et à son emploi plus ancien, le mot 'personne' présente encore plus de complexité que celui d'individu'. Les aspects philosophiques, anthropologiques, sociologiques (et simplement sociaux), juridiques, psychologiques, etc. de la personne et de la personnalité sont innombrables, et donnent encore lieu à bien des débats et des controverses. Ici, pas question de toutes façons de pouvoir réduire le concept à sa plus simple expression, comme cela a été possible avec l'individu. Ce n'est ici sans doute pas le lieu pour tenter de maîtriser cette complexité. Il est possible de partir de la définition proposée par Aaron J. GUREVIČ pour la personnalité: celle d'un maillon intermédiaire entre la société et la culture³⁷. La personnalité correspond ainsi à la manière dont un individu combine les données de son environnement socio-culturel et ses attributs propres (innés et acquis, sans vouloir entrer dans le débat) dans la définition de caractères qui lui sont propres. Contrairement à

³⁵ Cf. A. RAUSCHER, art. "Individualismus", dans: J. RITTER / K. GRÜNDER (dir.), *Historisches Wörterbuch der Philosophie*, t. 4, Bâle/Stuttgart 1976, col. 289-291, et J.-Cl. SCHMITT (cf. n. 1), p. 214.

³⁶ Cf. W. FUCHS-HEINRITZ / R. LAUTMANN / O. RAMMSTEDT / H. WIENHOLD, *Lexikon zur Soziologie*, Opladen 1994, p. 293.

³⁷ A. J. GUREVIČ, *Das Individuum* (cf. n. 8), p. 25-26.

la notion d'individu à laquelle il est finalement possible de donner une certaine stabilité au prix de l'élimination d'un certain nombre de couches sémantiques, l'idée de personne semble fondamentalement labile, et ceci parce que, justement, une personne est un individu pris intimement dans son être social, ou plutôt, socialisé. La définition générale actuelle de la personne, un être humain considéré comme un individu conscient, capable de choix librement consentis et responsables, et issu de la combinaison de ces caractéristiques, de son vécu et de son action³⁸, serait donc ici d'une utilisation trop périlleuse, tombant presque obligatoirement dans l'anachronisme.

Une autre notion doit être ici abordée, même si par nature elle ne sera pas au centre des recherches ici entreprises. Il s'agit de celle de 'soi', au cœur de la réflexion de Charles TAYLOR³⁹. Celui-ci fonde l'identité humaine précisément sur ce 'soi', un 'soi' qui se définit d'abord par une capacité introspective et, ensuite, par son placement dans une cartographie morale — notamment par rapport à la notion de 'bien'. L'identité et le 'soi' ainsi définis ne peuvent exister que dans certaines conditions, notamment la présence d'un langage et d'interactions entre sujets dans le champ de ce langage, ce qu'il nomme 'des filets d'interlocution'. Ainsi compris, le 'soi' ne peut exister en lui-même et requiert, de même par conséquent que l'identité humaine, une communauté qui permette identification et orientation (toujours l'image de la carte)⁴⁰. Cette orientation, selon le même auteur, demande aussi une perception par le sujet de sa propre vie qui soit de nature narrative et, idéalement au moins, ininterrompue⁴¹. Intéressante pour les aspects généraux des problèmes évoqués⁴², cette notion n'est peut-être pas celle qui devra être la plus utilisée ici. Mais il a semblé utile de compléter la constellation des concepts forgés pour répondre aux nombreuses questions que posent individu, personne et identité.

L'individu ne peut ici être saisi qu'en relation avec les ensembles dont il fait partie et qui en même temps l'environnent. Il est, il faut le souligner, couramment pris par la recherche comme un des pôles d'une opposition entre lui-même et un groupement, dans des couples tels que 'individu et société', 'groupe et individu', 'individu et collectivité'⁴³. La question peut aussi être posée sur le mode 'individu et institution'. Ce dernier terme, qui connaît de nombreux usages⁴⁴, doit être ici brièvement explicité⁴⁵. Il désigne une construction appartenant au champ social,

³⁸ Cf. G. REINHOLD / S. LAMNEK / H. RECKER, (cf. n. 33), p. 485-489.

³⁹ Ch. TAYLOR, *Sources of the Self. The Making of the Modern Identity*, Cambridge (Mass.) 1989 (éd. française: *Les sources du moi. La formation de l'identité moderne*, Paris 1998).

⁴⁰ *Ibid.*, chapitre II, "The Self in Moral Space", p. 25-52, ici notamment p. 32-40.

⁴¹ *Ibid.*, p. 47-52.

⁴² La notion de 'self' est ainsi au cœur des critiques adressées à C. MORRIS par C. W. BYNUM (cf. n. 17), p. 87-88 et 106-109.

⁴³ C'est une des interrogations courantes de la sociologie; à ce sujet, voir N. LUHMANN, *Gesellschaftsstruktur und Semantik. Studien zur Wissenssoziologie der modernen Gesellschaft*, t. 3, Francfort (Main) 1989, p. 149-259, ici p. 149-164.

⁴⁴ Cf. A. GIMMLER, *Institution und Individuum. Zur Institutionentheorie von Max Weber und Jürgen Habermas* (Campus Forschung 769), Francfort (Main)/New-York 1998, p. 22-26.

⁴⁵ On peut en avoir un aperçu dans: G. MELVILLE (dir.), *Institutionalität und Geschichtlichkeit. Ein neuer Sonderforschungsbereich stellt sich vor*, Dresde 1997, p. 11-33; voir aussi: K.-S. REHBERG, *Weltrepräsentanz und Verkörperung. Institutionelle Analyse und Symboltheorien – Eine Einführung in systematischer Absicht*, dans: G. MELVILLE (dir.), *Institutionalität und Symbolisierung. Verstetigungen kultureller Ordnungsmuster in Vergangenheit und Gegenwart*, Cologne/Weimar/Vienne 2001, p. 3-49, ici particulièrement 9-21. Pour un tableau récent des travaux concernés du Sonderforschungsbereich 537 dans le domaine des ordres religieux, cf. F. CYGLER, *Nouvelles approches historiographiques des ordres religieux en Allemagne. Le groupe de recherche de Dresde sur les structures institutionnelles des ordres religieux au Moyen Âge*, dans: *Revue Mabillon* 72 (2001), p. 50-58.

fondée sur la communication de normes et de valeurs et la mise en œuvre d'idées directrices⁴⁶, destinée à assurer à un ensemble ordonné, lui aussi de type social, durée⁴⁷ et légitimité. L'institution ainsi comprise n'a pas besoin d'un degré d'organisation ou de matérialisation très fort, ce qui bien sûr ne les exclut pas non plus⁴⁸. L'université, institution s'il en est, peut être prise comme un bon exemple, en le schématisant d'ailleurs, tant il mériterait de développements⁴⁹. Son idée directrice de base serait la production et la transmission du savoir, et même d'un savoir spécifique (recherche et enseignement). Outre les actions concrètes concernées, ceci se fonde aussi sur des corpus de normes dans lesquels ce savoir est valorisé, à l'intérieur de la société concernée. Ces normes font l'objet d'une transmission par l'université en tant qu'organisation, mais de loin pas seulement⁵⁰; en ceci, l'institution 'université' comme elle est ici comprise dépasse de loin ses concrétisations et ses produits intellectuels directs. L'université, ou plutôt ici les universités, développent des systèmes de représentation explicites et implicites en vue de leur auto-légitimation. Au travers des bâtiments et de leur décoration, mais aussi de la construction d'une temporalité propre⁵¹, d'un système réglementaire, de comportements normés, etc. se construit un discours sur l'université, ses buts et sa nécessaire stabilité. Pour reprendre le vocabulaire consacré, l'acte concret de la transmission du savoir (cours, séminaires...) relève du domaine de l'objectivation sociale, les divers systèmes de représentation de celui de l'objectivation idéale des idées directrices. Dans cet ensemble, l'élément véritablement constitutif de l'université en tant qu'institution ne doit pas être trouvé dans les bâtiments ou dans la forme précise de son organisation, mais dans la structure de communication qui accompagne son action matérielle. L'exemple ici développé est bien sûr 'institutionnellement évident', et a été pris comme tel. Mais bien des concrétions sociales moins organisées peuvent être vues comme des institutions ou, du moins, on peut repérer en elles un caractère institutionnel, que l'on peut aussi désigner par le terme d'institutionnalité⁵².

⁴⁶ Sur l'importance fondamentale des idées directrices, voir le tableau brossé par K.-S. REHBERG, *Eine Grundlagentheorie der Institutionen*: Arnold Gehlen. Mit systematischen Schlußfolgerungen für eine kritische Institutionentheorie, dans: G. GÖHLER (dir.), *Die Rationalität politischer Institutionen: Interdisziplinäre Perspektiven*, Baden-Baden 1990, p. 115-144, ici p. 137-138, et, de manière plus approfondie, ID., *Institutionen als symbolische Ordnungen. Leitfragen und Grundkategorien zur Theorie und Analyse institutioneller Mechanismen*, dans: G. GÖHLER (dir.), *Die Eigenart der Institutionen. Zum Profil politischer Institutionentheorie*, Baden-Baden 1994, p. 47-84, ici p. 65-70.

⁴⁷ Cf. G. MELVILLE, *Institutionen als geschichtswissenschaftliches Thema. Eine Einleitung*, dans: ID., *Institutionen und Geschichte. Theoretische Aspekte und mittelalterliche Befunde (Norm und Struktur 1)*, Cologne/Weimar/Vienne 1992, p. 1-24, plus particulièrement ici p. 6-7.

⁴⁸ Voir par exemple les remarques de J. BAK, *Symbol – Zeichen – Institution. Versuch einer Systematisierung*, dans: G. MELVILLE (dir.), *Institutionen und Geschichte* (cf. n. 47), p. 115-131, ici p. 115: "Institutionen [...] sind Gebilde der Gesellschaft, die über das Einmalige, Akzidentelle, Persönliche und Zeitliche hinaus etwas regelrecht Wiederholtes, Wesentliches, Transpersonales und Überzeitliches darstellen. Sie werden als über das alltäglich praktizierte gesellschaftliche Leben hinausweisende Abstraktionen verstanden, wenn auch in vieler Hinsicht Greif-, Sicht- und Tastbares mit ihnen verbunden ist (Gebäude, Besitz, Aufzeichnungen)".

⁴⁹ Sur les représentations universitaires dans ce contexte, voir Ch. HOTTIN, *Quand la Sorbonne était peinte*, Paris 2001, ainsi que ID. (dir.), *Universités et grandes écoles à Paris. Les palais de la science (Paris et son patrimoine)*, Paris 1999.

⁵⁰ Les arrières-plan sociaux de l'institution sont ainsi soulignés dans leur importance primordiale par K. ACHAM, *Struktur, Funktion und Genese von Institutionen aus sozialwissenschaftlicher Sicht*, dans: G. MELVILLE (dir.), *Institutionen und Geschichte* (cf. n. 47), p. 25-71, ici p. 25.

⁵¹ Cf. Ch. HOTTIN, *Quand la Sorbonne était peinte* (cf. n. 49), p. 89-98, et plus largement 87-181, pour une image de la construction d'une identité autonome dans les établissements d'enseignement supérieur parisiens au travers de l'établissement d'un espace, d'un temps et d'une histoire propre, ce qui correspond exactement aux critères d'autonomisation des institutions définis par K.-S. REHBERG, *Die stabilisierende 'Fiktionalität' von Präsenz und Dauer. Institutionelle Analyse und historische Forschung*, dans: R. BLÄNKNER / B. JUSSEN (dir.), *Institutionen und Ereignis. Über historische Praktiken und Vorstellungen gesellschaftlichen Ordens (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte 138)*, Göttingen 1998, p. 381-407, ici p. 399-402.

⁵² Cf. G. MELVILLE, *Institutionen im Mittelalter. Neue Forschungsprobleme*, dans: *Bulletin de la Société des Amis de l'institut historique allemand* 4 (1998), p. 11-33, ici p. 15: "Institutionalität sehen wir dort, wo das Situative in seinen Transzendierungen dergestalt erfahrbar wird, daß sich daraus Geltungsansprüche einer Ordnung ableiten lassen".

Dans la définition de l'institution, l'individu a également sa place, et même un rôle important à jouer. Tout d'abord, en négatif, il est ce que l'institution doit au moins en partie contrôler⁵³ et, de toutes façons, dépasser⁵⁴. Ensuite, de manière plus directe, les rapports entre individus et institution (celle-ci étant comprise comme une instance intermédiaire entre individus et société) ont fait l'objet d'interprétations diverses, que l'on peut schématiquement regrouper autour de deux pôles. Le premier réunit ceux qui voient dans la dynamique de l'institution un phénomène autonome, dépassant donc l'individu; l'autre, au contraire, accorde la première place à ce dernier comme instigateur des évolutions intervenant dans ce champ⁵⁵. Il n'y a pas lieu ici de chercher à trancher dans un débat de sociologie contemporaine, dont bien des facteurs sont trop spécifiques pour être transposés aux centres d'intérêts ici abordés. Mais il faut en retenir que, quand l'individu est interrogé, l'institution de laquelle il relève l'est aussi, ou en tout cas est proche de l'être. Même s'il peut sembler que, souvent, les questionnements de l'institutionnel tendent plus à rester au niveau des définitions premières, et donc à celui du 'transpersonnel', il ne faut pas en conclure que ces problématiques n'ont aucune pertinence pour les membres des ensembles concernés. Ainsi, se poser la question des rapports entre individu, personne, collectivité et vie religieuse conduit non seulement à questionner les mécanismes et le fonctionnement des institutions concernées, mais aussi à s'interroger sur les relations entre les idées directrices de la vie religieuse, ici conventuelle, et leur mise en application.

II. Survol des coutumes et statuts clunisiens

Revenons au Moyen Âge. Suivant l'invitation d'Otto Gerhard OEXLE, c'est aux formes spécifiques des phénomènes étudiés qu'il faut sans doute s'attaquer⁵⁶. La question étant d'une grande complexité, il ne saurait être question de prétendre la résoudre ici, ou de vouloir dans ce cadre limité présenter un véritable complément à la richesse des études déjà citées. L'objectif de cette rapide note n'est que de présenter quelques idées issues d'une lecture des

⁵³ Ainsi, E. GOFFMAN, *Asyle. Über die soziale Situation psychiatrischer Patienten und anderer Insassen*, Francfort (Main) 1972 (édition originale en anglais: *Asylum. Essays on the Social Situation of Mental Patients and Other Inmates*, New York 1961; traduction française: *Asiles. Études sur les conditions sociales des malades mentaux*, Paris 1968), p. 23-123 (Über die Merkmale totaler Institutionen), considère-t-il l'institution totale comme une institution qui tend à s'imposer de manière radicale et 'totalitaire' à ses membres, et à contrôler tous les aspects de leur vie. Sur son application à la vie religieuse, voir également E. SERVAIS / F. HAMBAYE, *Structure et signification: problème de méthode en sociologie des organisations claustrales*, dans: *Social Compass* 18 (1971), p. 27-44, qui préfèrent ici le terme d'organisation totale, pour mettre l'accent sur l'analyse d'un système social plus que culturel, en définissant l'institution "comme un système de valeurs devenu autonome par rapport à ses instituants, système qui contraint de manière non sue les individus et les groupes" (note 3).

⁵⁴ C'est dans cette optique que K. SCHREINER, *Dauer, Niedergang und Erneuerung klösterlicher Observanz im hoch- und spätmittelalterlichen Mönchtum. Krisen, Reform- und Institutionalisierungsprobleme in der Sicht und Deutung betroffener Zeitgenossen*, dans: G. MELVILLE (dir.), *Institutionen und Geschichte* (cf. n. 47), p. 295-341, ici p. 296-297, cite N. LUHMANN, *Gesellschaftsstruktur und Semantik. Studien zur Wissenssoziologie der moderner Gesellschaft*, t. 2, Francfort (Main) 1980, p. 208: "[Institutionalisierung verweist auf die Bildung dauerhafter sozialer Beziehungen], die sich von der je aktuellen Situation ablösen, so daß soziale Realitäten eigener Art entstehen, die Kommen und Gehen, Leben und Tod der einzelnen Individuen überdauern", en notant toutefois bien que ce dernier auteur n'applique pas cette analyse à l'institution; c'est d'ailleurs un concept auquel il ne fait pas confiance, et qu'il n'utilise pas dans ses analyses: cf. K.-S. REHBERG, *Institutionen als symbolische Ordnungen* (cf. n. 46), p. 52-55.

⁵⁵ Cf. A. GIMMLER (cf. n. 44), p. 27-72.

⁵⁶ O. G. OEXLE, *Soziale Gruppen in der Ständegesellschaft: Lebensformen des Mittelalters und ihre historischen Wirkungen*, dans: ID. / A. VON HÜLSEN-ESCH (dir.), *Die Repräsentation der Gruppen* (cf. n. 10), p. 9-44, ici p. 43-44; voir aussi ID., *Memoria als Kultur*, dans: ID. (dir.), *Memoria als Kultur* (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte 121), Göttingen 1995, p. 9-78, ici p. 48-53.

sources et de celle de la littérature qui leur a été consacrée. Elle sera limitée au secteur juridique et normatif clunisien. Les premiers éléments qui viennent à l'esprit sont, dans cette optique, des sources qui ont en général déjà fait l'objet d'analyses par la recherche: les coutumes et statuts⁵⁷, suivis de la production issue de l'activité des chapitres généraux⁵⁸ et des visiteurs⁵⁹ à partir du XIII^e siècle; ce sont les deux premiers éléments qui seront ici considérés, ainsi qu'à l'occasion les actes et documents de la pratique. De même, un bon nombre de recherches ont déjà été menées, à partir de ces sources ou d'autres, auxquelles il sera également fait appel. Une telle démarche a bien sûr ses limites, ou du moins ses délimitations. Ce n'est pas ici le lieu où trouver d'éventuels développements philosophiques ou spirituels sur l'individu, le soi ou la personne. En revanche, avec les filtres propres à chaque type documentaire, individus et groupes doivent pouvoir être saisis dans leur action concrète, ou du moins dans la représentation de celle-ci. L'action est en effet un élément important pour un tel questionnement. Il faut citer ici encore O. G. OEXLE, qui dans ses recherches sur les *conjuraciones* montre justement celles-ci comme des éléments importants de l'individualité médiévale, par les possibilités et l'espace qu'elles offrent à l'action de l'individu⁶⁰. C'est dans de tels moments, où l'ouverture à l'action et les tensions qu'elles comporte (normes de comportement, définition de l'interne et de l'externe...) peuvent prendre place, que ce même auteur voit une des voies du développement de l'individuel au Moyen Âge, outre les réflexions théoriques qui peuvent y avoir été développées⁶¹.

Les sources normatives anciennes offrent un tableau au fond assez problématique. Elles posent de toutes façons des questions d'interprétation, dont il faut bien s'accommoder⁶². Dans le cours de leurs exposés, qu'ils soient descriptifs ou prescriptifs, elles évoquent individus et groupes. Les premiers sont la plupart du temps concernés dans leurs charges, décrites avec plus ou moins de précision. Deux modalités en sont possibles: le passage explicitement consacré à l'un ou l'autre office et la mention du rôle de chacun dans une procédure ou une action quelconque. À travers ces deux points, une sorte de tension commence à pouvoir être observée: l'individu semble pris entre fonctions et groupes.

⁵⁷ Cf. D. IOGNA-PRAT, Coutumes et statuts clunisiens comme sources historiques (ca. 990-ca. 1200), dans: Revue Mabillon 64 (1992), p. 23-48; F. CYGLER, Règles, coutumiers et statuts (V^e-XIII^e siècles). Brèves considérations historico-typologiques, dans: M. DERWICH (dir.), La vie quotidienne des moines et des chanoines réguliers au Moyen Âge et Temps Modernes. Actes du premier colloque du LAHRCOR, Wrocław-Ksiaz, 30 novembre-4 décembre 1994 (Travaux du LAHRCOR. Colloquia 1), Wrocław 1995, p. 31-49.

⁵⁸ Voir F. CYGLER, Le chapitre général de Cluny (XII^e-XIV^e siècles). État de la question, dans: J. HOAREAU-DODINEAU / P. TEXIER (dir.), Anthropologies juridiques. Mélanges Pierre Braun (Cahiers de l'Institut d'anthropologie juridique), Limoges 1998, p. 213-235; ID., Die Schriftlichkeit des cisterziensischen und cluniazensischen Generalkapitels. Zur Relevanz von Definitionen für Ordensstrukturen, dans: C. M. KASPER / K. SCHREINER (dir.), Viva vox und Ratio scripta. Mündliche und schriftliche Kommunikation im Mönchtum des Mittelalters (Vita regularis 5), Münster 1997, p. 237-256; ID., Das Generalkapitel im hohen Mittelalter. Cisterzienser, Prämonstratenser, Kartäuser und Cluniazenser (Vita regularis 12), à paraître; ID., Les statuts et définitions des ordres religieux au Moyen Âge (Typologie des sources du Moyen Âge occidental), en préparation.

⁵⁹ Voir J. OBERSTE, Visitation und Ordensorganisation. Formen sozialer Normierung, Kontrolle und Kommunikation bei Cisterziensern, Prämonstratensern und Cluniazensern (12.-frühes 14. Jahrhundert) (Vita regularis 2), Münster 1996; ID., Die Dokumente der klösterlichen Visitationen (Typologie des sources du Moyen Âge occidental 80), Turnhout 1999.

⁶⁰ O. G. OEXLE, Konsens – Vertrag – Individuum (cf. n. 16), ici notamment p. 16-20.

⁶¹ *Ibid.*, p. 30.

⁶² Voir à ce sujet la présentation d'I. COCHELIN, Étude sur les hiérarchies monastiques: le prestige de l'ancienneté et son éclipse à Cluny au XI^e siècle, dans: Revue Mabillon 72 (2000), p. 5-37, ici p. 5-10.

Un bon exemple peut en être trouvé dans l'*armarius* et ses fonctions multiples et pas toujours certaines⁶³. Il fournit régulièrement un passage des coutumiers clunisiens, du moins du *Liber Tramitis*⁶⁴ et des compilations de Bernard⁶⁵ et Ulrich⁶⁶. La présentation qu'en fait le premier de ces recueils est d'ailleurs fort intéressante. Elle aborde un certain nombre de sujets de manière plus ou moins ordonnée⁶⁷, avant de conclure : *Libros foras producere uel recolligere ipse debet cum cantore quotidie et multa alia debet habere sub sua cura que sparsim abemus iam conscripta quod hic non est opus inserere*. Et de fait, l'*armarius* apparaît à de très nombreuses reprises dans les divers processus décrits par le coutumier, notamment dans son rôle liturgique. Ici, l'impression se dégage presque que le but est plus de mentionner ce qui ne l'a pas encore été (tout en rappelant tout de même quelques données déjà connues) que de présenter ses activités et son rôle de manière, sans dire forcément synthétique, du moins ramassée. La différence avec les deux compilations postérieures est visible, et bien illustrée par le passage correspondant des coutumes de Bernard. Non seulement est-il plus détaillé⁶⁸, mais il semble de plus se concentrer sur l'*armarius* en tant que tel, visant à le définir dans ses fonctions. Il ne faut cependant pas passer outre le fait que, même ainsi, ces coutumiers postérieurs ne sont pas toujours d'une précision à toute épreuve, comme semblent l'indiquer les compléments apportés par Guillaume d'Hirsau au passage d'Ulrich sur ce même *armarius*, concernant en particulier la bibliothèque⁶⁹. Mais une différence, peut-être une évolution, se fait jour. Le *Liber Tramitis* (et peut-être avant lui les *Consuetudines Antiquiores*) semble considérer que l'office, et éventuellement son responsable, se définissent au fond plus par l'exposition concrète des situations et des actions concernées que par leur corpus rassemblé sous une même rubrique. De même, la comparaison entre les textes indique une construction pour ainsi dire différente de la fonction. Avec toutes les irrégularités qu'elle comporte, la description donnée par Bernard

⁶³ Sur ses responsabilités, on peut consulter pour un aperçu G. DE VALOUS, *Le monachisme clunisien des origines au XV^e siècle. Vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre*, Paris 1970, 2 vol., t. 1, p. 156-161, de même que *Liber Tramitis* acui Odilonis, éd. par P. DINTER (Corpus consuetudinum monasticarum 10), Siegburg 1980, p. 14; K. HALLINGER (dir.), *Consuetudinum sæculi X/XI/XII monumenta* (Corpus consuetudinum monasticarum 7), Siegburg 1983-1986, 4 vol., t. 1, p. 268; de manière plus générale : M. E. FASSLER, *The office of the cantor in early western monastic rules and customaries : a preliminary investigation*, dans : *Early Music History* 5 (1985), p. 29-51.⁶⁴ *Liber Tramitis* (cf. n. 63), p. 238.

⁶⁵ *Bernardus Cluniacensis, Ordo Cluniacensis per Bernardum*, éd. par M. HERRGOTT, dans : ID. (éd.), *Vetus disciplina monastica seu collectio auctorum ordinis sancti Benedicti...*, Paris 1726, p. 133-364, ici p. 161-164. Cette édition doit bientôt être remplacée, d'une part par l'édition avec traduction (française et anglaise) préparée par I. COCHELIN et S. BOYNTON, d'autre part par l'édition critique annoncée dans le *Corpus consuetudinum monasticarum* par L. SCHLIEKER.

⁶⁶ *Udalricus Cluniacensis, Udalrici monachi Consuetudines Cluniacenses*, éd. par J.-P. MIGNE, dans : ID. (éd.), *Victoris III... opera omnia... intermiscuntur... Udalrici monachi... scripta...* (Patrologia latina 149), Paris 1853, col. 633-778, ici col. 748-753. Cette édition doit être également bientôt remplacée, par celle que prépare B. TUTSCH.

⁶⁷ *Liber Tramitis* (cf. n. 63), p. 238 : <DE ARMARIO>. — *QUALITER AGANTUR ARMARIUS UEL CANTOR DIE SABBATORUM UEL FESTIS AUT QUID EXERCERI OPORTET IPSE*. *Die sabbatorum debent esse quattuor qui breuem faciant quorum infans qui scribat capita responsorium, cantor qui indicet nomina fratrum canentium, armarius quippe nomina legentium nota faciat, item cantor ebdomadarium de officio <designet> et talis cum talis canat responsorium, talis et talis Alleluia personent et lectorem ad seruitores. Item armarius indicet : talis habeat missam et ille infans epistolas et ille euangelium atque talis ad mensam lectionem legat. Cellarius nempe <scribat> : ille et ille atque ille coquinam faciant. In duodecim lectiones sint tres : armarius, cantor, infans. Nam ipse armarius debet providere illis festiuitatibus quibus in cappis celebrant, si ille qui ebdomadario est de officio abtus non est, ut inubeat aliis ex fratribus, ut cantent inuitatorium, et postmodum cum ipso <cantent>, qui officium procurent ad missam. — Ad mensam atque collationem qualem librum ipse posuerit talem legatur a lectore. Nullus ex fratribus praesumat alium librum imponere. Nam et omnium fratrum abscultet lectiones, responsoria et quicquid intus uel foris cantauerint uel legerint. Omnes uero libros ligare atque inuestire seu emendare debet per se uel per alios fratres eruditos, et quos libros generales debent scribere fratres, omnia studeant ipse radere atque producere. Et cuiusque ex fratribus inusserit, ut eum adiubent, obediant eum. Et si aliquis ex eis rennuerit, in crastino querelabitur. — Antiphonas quae sunt ex euangelio inponat, si abbas non adest. De missa atque officio necnon ex euangelio et cetera alia quae ad ecclesiam pertinent studeat ipse emendare, si neglecta fuerint. Libros foras producere uel recolligere ipse debet cum cantore quotidie et multa alia debet habere sub sua cura que sparsim abemus iam conscripta quod hic non est opus inserere.*

⁶⁸ Cf. I. COCHELIN, *Étude sur les hiérarchies monastiques* (cf. n. 62), p. 7, qui signale les détails de plus en plus précis apportés par les recueils d'Ulrich et Bernard.

⁶⁹ B. TUTSCH, *Studien zur Rezeptionsgeschichte der Consuetudines Ulrichs von Cluny (Vita regularis 6)*, Münster 1998, p. 116-120.

paraît en arrière-plan véhiculer une conception de base de l'office, de laquelle les différents éléments abordés découlent. C'est peut-être d'ailleurs un des facteurs d'explication de la réunion sous Hugues de Semur des fonctions de l'*armarius* et du *precentor* signalée par Kassius HALLINGER⁷⁰.

Les instances de contrôle peuvent aussi être ici brièvement évoquées. Elles représentent en effet un point de passage entre groupe et individu, et entre ce dernier et l'institution. Ainsi, les *circatores* étudiés, entre autres pour Cluny, par Scott G. BRUCE⁷¹. Ces surveillants du monastère ne datent ni du X^e, ni du XI^e siècle⁷². Mais à Cluny, ou plutôt dans son orbite, ils sont, eux aussi, surtout abordés par Bernard et Ulrich, de même que le prieur claustral, au rôle de surveillance duquel ils apportent un utile complément⁷³. Entre eux s'établit une différenciation, un jeu dans leur action. Ce jeu suppose une structuration au sein de la communauté, qui est ici, il faut le souligner, relativement bien définie, sur ce point particulier s'entend: le prieur claustral fait une ronde qui est connue à l'avance, tandis que les *circatores* peuvent apparaître n'importe où, à n'importe quel moment, pour confondre le moine fautif⁷⁴. C'est ici la séparation (allant d'ailleurs de pair avec la hiérarchisation) nette de deux aspects d'un ensemble fondamentalement cohérent qui permet peut-être de tracer le parallèle avec la description des fonctions de l'*armarius*, et leurs réunion avec celles du préchantre. Le prieur et les *circatores* sont montrés avec des rôles bien définis, renvoyant sans nul doute à des conceptions bien établies *a priori* de leurs rôles. Au premier, le contrôle dans son aspect disciplinaire et rituel, les rondes connues, voire peut-être ostentatoires (ce qui ne veut pas dire inefficaces), la correction et le jugement; aux seconds, la surveillance et le rapport.

Groupes et individus sont au cœur d'analyses déjà effectuées à partir des coutumiers. La communauté se structure par l'inclusion de ses membres dans un des groupes définis – plus ou moins précisément – *ad hoc*. Ainsi, les *iuniores sub custodia*, les *iuniores* et les *seniores* étudiés par Isabelle COCHELIN⁷⁵. Dans ce dernier cas, la structuration hiérarchique de la communauté repose largement, jusqu'à la fin du XI^e siècle, sur l'ancienneté dans le monastère, plus que sur l'âge⁷⁶, avant de se conformer petit à petit à la position dans la cléricature, en grande partie du moins⁷⁷. Comme elle le fait remarquer, la division entre *iuniores* et *seniores* est à la fois labile et souple,

⁷⁰ Cf. K. HALLINGER (dir.), *Consuetudinum sæculi X/XI/XII monumenta* (cf. n. 63), t. 1, p. 268.

⁷¹ S. G. BRUCE, 'Lurking with Spiritual Intent': A Note on the Origin and Functions of the Monastic Roundsman (*Circator*), dans: *Revue Bénédictine* 109 (1999), p. 77-89, et plus précisément p. 81-86 pour Cluny.

⁷² Ils sont ainsi déjà mentionnés par la Règle de saint Benoît, au moins en germe: cf. *Regula Benedicti*, éd. R. HANSLIK (*Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* 75), Vienne 1977, p. 129, XLVIII (*De opera manuum cotidiana*), 17-18: *Ante omnia sane deputentur unus aut duo seniores, qui circumneant monasterium horis quibus uacant fratres lectioni, et uideant ne forte inueniatur frater acediosus, qui uacat otio aut fabulis et non est intentus lectioni et non solum sibi inutilis est, sed etiam alios distollit.*

⁷³ Sur le prieur claustral du XI^e siècle, attesté à Cluny vers 1070, voir A. BIENDARRA / J. OBERSTE, *Der Prior bei den Cluniazensern. Soziale Kontrolle und Kommunikation im Wandel vom 11. bis zum 13. Jahrhundert*, dans: H. DUCHHARDT / G. MELVILLE (dir.), *Im Spannungsfeld von Recht und Ritual. Soziale Kommunikation in Mittelalter und Früher Neuzeit* (Norm und Struktur 7), Cologne/Weimar/Vienne 1997, p. 139-171, ici p. 148 et 155-158.

⁷⁴ S. G. BRUCE (cf. n. 71), p. 83-84.

⁷⁵ I. COCHELIN, *Étude sur les hiérarchies monastiques* (cf. n. 62), et EAD., *Le dur apprentissage de la virginité: Cluny, XI^e siècle*, dans: P. HENRIET / A.-M. LEGRAS (dir.), *Au cloître et dans le monde: femmes, hommes et société (IX^e-XV^e siècles). Mélanges en l'honneur de Paulette L'Hermite-Leclercq* (Cultures et civilisations médiévales 23), Paris 2000, p. 119-132. De la même, il faut aussi signaler: *Enfants, jeunes et vieux au monastère: la perception du cycle de vie dans les sources clunisiennes* (909 - 1156), thèse de doctorat de l'Université de Montréal, Montréal 1996, dactyl., accessible (pour les institutions abonnées) à l'adresse internet <http://www.lib.umi.com/dissertations/> (lien actif au 10.12.2001).

⁷⁶ I. COCHELIN, *Étude sur les hiérarchies monastiques* (cf. n. 62), p. 21-25, qui note de plus p. 18 et 36-37 que, à l'époque concernée, l'exercice d'un office ne constitue pas une occasion de monter dans la hiérarchie conventuelle, ce qui sera le cas plus tard.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 35.

puisqu'elle vaut aussi bien de manière relative, c'est-à-dire du point de vue de chaque individu, qu'absolue, divisant la communauté conventuelle en deux groupes aux contours assez peu précis⁷⁸. Toujours dans la catégorie des groupements par âges, la séparation et l'attention particulière réservées au groupe des *iuniores sub custodia* mérite l'attention. Soumis à une surveillance pesante, destinée entre autres à la maîtrise de leur sexualité⁷⁹, ils forment un groupe de jeunes profès, âgés approximativement de quinze à vingt ans, séparé des *pueri*, dans cette optique, par leur transformation en possible acteurs du désir⁸⁰. Dans les deux cas, c'est une caractéristique intrinsèquement individuelle qui vaut inclusion dans tel ou tel groupe, bien évidemment pas toujours seule; mais c'est aussi, il est vrai, une caractéristique sur laquelle l'individu n'a pas de prise.

Ces rapides exemples donnent sans doute une idée assez juste du problème. Même de manière étouffée, ce sont bien des individus que nous montrent ces sources, des individus qui forment des groupes, qui doivent agir et ont d'éventuelles fonctions relativement bien définies, ou sur lesquels il faut exercer un contrôle. Il ne sont présentés qu'en relation avec une ou des actions, desquelles ils sont sujets ou objets, ce qui est normal dans de tels textes. Notamment dans les recueils de Bernard et Ulrich, il semble bien qu'il y ait une certaine individualisation, ou au moins une différenciation – évidemment limitée; tant une répartition des rôles au fond relativement fine que l'existence d'une hiérarchie au sein de laquelle il existe plusieurs modes de progression⁸¹ vont dans ce sens. Il ne faut pas ici oublier que cette structuration grandissante de la communauté clunisienne au XI^e siècle doit aussi être considérée dans le contexte des évolutions du convent, notamment dans celui de sa croissance numérique⁸², dont elle est aussi sans doute un effet quasi-mécanique. Ceci a pu contribuer à la nécessité d'une séparation, ou au moins d'une définition, plus grande de chacun au sein du groupe, que ce soit dans son rôle personnel ou dans son appartenance à des sous-groupes. Ceci étant, la question reste entière: l'individu est-il la base de telles évolutions, ou est-il uniquement une image commode pour aider à la description contemporaine de ces subdivisions?

D'autres témoignages peuvent être recherchés pour ces époques, par exemple dans ce qu'on appelle généralement les actes et les documents de la pratique, issus notamment des mouvements de propriété⁸³ autour du convent. Ceux-ci ne semblent *a priori* pas le meilleur endroit où chercher l'individualité. Bien évidemment, ce sont des individus que l'on voit y agir; mais leur désignation est on ne peut plus sommaire, en règle générale,

⁷⁸ Sur le rôle et la définition de ces groupes, et leur jeu avec la *sanior pars* dans le contexte de l'élection de l'abbé, voir M. HILLEBRANDT, Abt und Gemeinschaft in Cluny (10.-11. Jahrhundert), dans: H. KELLER / F. NEISKE (dir.), Vom Kloster zum Klosterverband: Das Werkzeug der Schriftlichkeit. Akten des internationalen Kolloquiums des Projekts L 2 im SFB 231 (22.-23. Februar 1996) (Münstersche Mittelalter-Schriften 74), Munich 1997, p. 147-172.

⁷⁹ Cf. I. COCHELIN, Le dur apprentissage de la virginité (cf. n. 75), p. 127-131.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 129.

⁸¹ Dans le cas de la hiérarchie, le choix de l'abbé est aussi un critère, même s'il est par ailleurs difficile à apprécier: cf. I. COCHELIN, Étude sur les hiérarchies monastiques (cf. n. 62), p. 20-21.

⁸² Cf. A. KOHNLE, Abt Hugo von Cluny (1049-1109) (Beihefte der Francia 32), Sigmaringen 1993, p. 59-60.

⁸³ En notant bien que la question est loin d'être exclusivement foncière, et ceci de plusieurs manières. Tout d'abord, les mouvements de don, de vente, d'échange de terres sont pris dans des réseaux de relations symboliques, sociales et lignagères très importants (voir à ce sujet B. H. ROSENWEIN, To Be the Neighbor of St Peter. The Social Meaning of Cluny's Property, 909-1049, Ithaca/Londres 1989, ainsi que D. IOGNA-PRAT, Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'islam, 1000-1150 [Collection historique], Paris 1998, p. 92-98). D'autre part, les actes concernés n'évoquent de loin pas que des terres: énormément d'entre eux traitent aussi de *servi* et autres *ancillae*, qui restent encore bien peu connus, comme le rappelle B. H. ROSENWEIN elle-même.

phénomène bien connu de ceux qui cherchent à les identifier. Ces tentatives s'appuient d'ailleurs en général sur l'inclusion des individus concernés dans des groupes familiaux⁸⁴; c'est souvent également à des structures de groupes, pas seulement familiaux, qu'il est fait appel pour aider à la datation de certains documents⁸⁵. Désignés la plupart du temps par un prénom et éventuellement l'un ou l'autre qualificatif, ceux qui agissent ou sont évoqués dans ces documents font très rarement l'objet d'une individualisation qui permette une identification au-delà du contexte étroit de l'acte concerné. Il y a quelques rares exceptions, ainsi les mentions de ce que tel ou tel auteur d'acte est comte ou évêque, et même, rarement, un surnom qui permet de qualifier, d'autonomiser celui à qui il est donné, par exemple un certain Maieul 'Poudreux', chanoine de Saint-Vincent de Mâcon, de la famille des *Grossi*, mort sans doute vers 1030⁸⁶. Les données du problème peuvent être résumées d'un simple trait: si ce surnom est assez important pour passer dans les mentions dorsales de l'acte, qui sont elles aussi des X^e-XI^e siècles, il ne s'attache pas assez au nom pour figurer avec lui dans la rubrique sous laquelle le document est copié dans le cartulaire "A" de l'abbaye⁸⁷. Dans cette optique, doit aussi être signalée une évolution relevée par Maria HILLEBRANDT, concernant les doyennés. Dans la première moitié du XI^e siècle, les premiers signes d'une administration de ces doyennés se trouvent dans des formules telles que *X, qui obedientiam de N regebat*; au début du XII^e, certains moines se voient attribuer comme surnom, dans les actes, le nom d'un doyen, sans doute de celui dont ils sont responsables⁸⁸. C'est dans le sillage de la fonction, de l'action concrète de l'individu, que s'ouvre un espace où les indices d'une évolution sont perceptibles.

Dans la très grande majorité des cas, donc, si ce sont bien des individus qui agissent, ce sont des individus qui ne sont reflétés par les sources que dans le strict cadre de l'action concernée. Ceci ne signifie bien évidemment pas qu'une individualité brutalement apparue se dissoudrait hors du contexte de cette action. En revanche, l'individu n'est vu comme tel qu'au moment (même fictif) et dans l'action (ou l'ensemble d'actions) concernés. Même quand plusieurs ont le même nom, la différenciation ne va en général pas plus loin que l'apposition d'un *alter* au nom de celui qui apparaît en second. Si le besoin ne se fait pas sentir de différencier plus, c'est sans doute que la situation est suffisamment claire à chacun, ainsi que les rôles des différents participants. Ceci ne renvoie pas nécessairement

⁸⁴ Un simple exemple: le débat sur l'identité du *Gausfredus* épousé par *Adeleidis* de Chalon (932-après 981) après la mort de son premier mari, le comte Lambert de Chalon, de même d'ailleurs que sur l'ascendance de cette dernière; cf. Ch. SETTIPANI, Les origines maternelles du comte de Bourgogne Otte-Guillaume: nouvelle synthèse, dans: *Annales de Bourgogne* 66 (1994), p. 5-63, ici p. 42-44, et ID., Les comtes d'Anjou et leurs alliances aux X^e et XI^e siècles, dans: K. S. B. KEATS-ROHAN (dir.), *Family Trees and the Roots of Politics. The Prosopography of Britain and France from the Tenth to the Twelfth Century*, Woodbridge 1997, p. 211-267, ici p. 251-252, qui tient, avec la majorité des chercheurs, pour Geoffroy Grisegonelle, comte d'Anjou, et une ascendance bourguignonne et peut-être saxonne; et, d'autre part, Henri DE CHIZELLES, Aperçu sur le comté de Chalon-sur-Saône au X^e siècle: à propos de la comtesse Aelis, dans: *Annales de Bourgogne* 58 (1986), p. 45-70, ici p. 52-58, et ID., Notes complémentaires concernant Aelis (Adelais), comtesse de Chalon, dans: *Annales de Bourgogne* 68 (1996), p. 79-83, ici p. 82-83, qui penche lui pour Geoffroy, comte de Semur, et fait d'*Adeleidis* la fille du comte Gislebert de Chalon.

⁸⁵ Cf., pour Cluny, M. HILLEBRANDT, Social Groups as Recognition Patterns: a Means of Dating Medieval Charters, dans: M. GERVERS (dir.), *Dating Undated Medieval Charters*, Woodbridge 2000, p. 163-175.

⁸⁶ Cf. B. H. ROSENWEIN (cf. n. 83), p. 63-64; U. WINZER, Cluny und Mâcon im 10. Jahrhundert, dans: *Frühmittelalterliche Studien* 23 (1989), p. 154-202, ici p. 190-192; C. B. BOUCHARD, Sword, Miter und Cloister. Nobility and the church in Burgundy, 980-1198, Ithaca/Londres 1987, p. 161, 167-168 et 302-303; D. POECK, Laienbegräbnisse in Cluny, dans: *Frühmittelalterliche Studien* 15 (1981), p. 68-179, ici p. 102, 124, 154; G. DUBY, La société aux XI^e et XII^e siècles dans la région mâconnaise (Bibliothèque générale de l'École pratique des Hautes Études), Paris 1971, p. 61.

⁸⁷ Cf. Les plus anciens documents originaux de l'abbaye de Cluny, publ. par H. ATSMÄ / S. BARRET / J. VEZIN (*Monumenta palaeographica Medii Aevi. Series Gallica*), t. 2, Turnhout 2000, p. 110-112.

⁸⁸ M. HILLEBRANDT, Le doyen à Cluny: quelques remarques sur sa terminologie et son histoire, dans: *Annales de Bourgogne* 72 (2000), p. 397-429, ici p. 414-415.

à un degré d'individualité plus ou moins fort, mais au positionnement de l'individu dans le temps et l'espace, qui se reflète également, sur la longue durée, dans bien des pratiques de la diplomatie des actes privés; par exemple celle de faire jouer à des enfants le rôle de témoins d'un acte juridique, présents lors de la cérémonie qui l'accompagne, et de leur tirer une oreille ou de les gifler pour fixer le tout dans leur mémoire⁸⁹. Tout cela renvoie à des cadres qui sont, pour notre perception moderne du moins, limités. L'horizon géographique, humain et chronologique concerné en est, toujours pour notre sensibilité, assez étroitement borné⁹⁰ et surtout organisé de manière radicalement différente du nôtre⁹¹. Or, ces données ne sont pas sans conséquence dans ce qui fait la définition de l'individu.

Les réflexions modernes ont en effet, à des degrés divers, évoqué la dimension chronologique du problème, en lien avec l'auto-référence et les phénomènes d'inclusion ou d'exclusion⁹², pour l'individu ou son identité⁹³. C'est cette dimension que Niklas LUHMANN traduit en utilisant, plutôt que simplement l'idée de temps, le concept de 'carrière', entendue ici au sens le plus large possible⁹⁴; la notion de narration appliquée au soi peut encore ici être rappelée⁹⁵, de même que pour le Moyen Âge la question de l'eschatologie⁹⁶. Identité ou individualité, le rôle du temps se conjugue avec celui des processus d'interaction sociale⁹⁷, ce qui est une bonne indication de l'importance de l'horizon humain, et donc aussi spatial, dans lequel se trouve l'individu. Et c'est en cela que les phénomènes observés plus haut ne sont sans doute pas tant représentatifs d'un degré moindre d'individualité que d'un type particulier de cette dernière, ou, pour être plus exact, différent. Pris dans un espace aux limites et aux structures radicalement différentes de celles que nous connaissons, partie d'une société à la structuration également bien particulière⁹⁸, l'individu au Moyen Âge ne doit être pensé que dans ces cadres. Bien qu'il faille souvent procéder

⁸⁹ Signalée dans les lois des Ripuaires et des Bavares par A. GIRY, Manuel de diplomatie, Paris 1894, p. 615-616. Une description concrète (en 1035) dans: J.-P. BRUNTERC'H, Le Moyen Âge (V^e-XI^e siècles) (Archives de la France 1), Paris 1994, doc. n° 40, p. 409-411.

⁹⁰ Il faut néanmoins s'entendre. Il ne s'agit surtout pas ici de supposer l'inexistence au Moyen Âge, ou à quelque moment que ce soit de celui-ci, de déplacements lointains, ni l'immobilité des groupements humains. Néanmoins, par comparaison, puisque c'est de comparaison qu'il s'agit, les situations médiévale et contemporaine n'ont rien à voir l'une avec l'autre, ni quantitativement, ni qualitativement. À ce sujet, voir par exemple: A. DIERKENS / J.-M. SANSTERRE (dir.) / J.-L. KUPPER (collab.), Voyages et voyageurs à Byzance et en Occident du VI^e au XI^e siècle. Actes du colloque international organisé par la Section d'Histoire de l'ULB en collaboration avec le Département d'Histoire de l'Université de Liège (5-7 mai 1994) (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège), Genève 2000.

⁹¹ À ce sujet, voir A. GUERREAU, Quelques caractères spécifiques de l'espace féodal européen, dans: N. BULST / R. DESCIMON / A. GUERREAU (dir.), L'État ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIV^e-XVII^e siècles), Paris 1996, p. 85-101. Pour la structuration de l'espace clunisien, cf. D. MÉHU, Paix et communauté autour de l'abbaye de Cluny (Collection d'histoire et d'archéologie médiévales 9), Lyon 2001, p. 87-230 notamment.

⁹² Par exemple: D. SCHWANITZ, Exklusion, Temporalisierung, Selbstreferenz. Soziokulturelle Aspekte der Entstehung von Individualität in systemtheoretischer Sicht, dans: H.-J. BACHORSKI / W. RÖCKE (dir.), Weltbildwandel: Selbstdeutung und Fremderfahrung im Epochenübergang vom Spätmittelalter zur Frühen Neuzeit (Literatur, Imagination, Realität 10), Trèves 1995, p. 179-202.

⁹³ Cf. P. FUCHS, Moderne Identität – im Blick auf das europäische Mittelalter, dans: H. WILLEMS / A. HAHN (dir.), Identität und Moderne (Suhrkamp-Taschenbuch Wissenschaft 1439), Frankfurt (Main) 1999, p. 273-297, ici p. 277, évoque un 'schéma temporel' intervenant dans le champ de la communication comme base des systèmes sociaux.

⁹⁴ N. LUHMANN, Gesellschaftsstruktur und Semantik, t. 3 (cf. n. 43), p. 231-236.

⁹⁵ Cf. Ch. TAYLOR (cf. n. 39), p. 47-52.

⁹⁶ Cf. A. J. GUREVIČ, Das Individuum (cf. n. 8), p. 129-140, et ID., Au Moyen Âge: conscience individuelle et image de l'Au-delà (cf. n. 8), *passim*.

⁹⁷ H.-G. SOEFFNER, 'Typus und Individualität' oder 'Typen der Individualität' – Entdeckungsreisen in das Land, in dem man zuhause ist, dans: H. WENZEL (dir.), Typus und Individualität im Mittelalter (Forschungen zu Geschichte der älteren deutschen Literatur 4), Munich 1983, p. 11-44, ici p. 16-23.

⁹⁸ Par exemple, on peut rappeler les deux principes structurants du *dominium* et de l'*ecclesia* dégagés par Alain GUERREAU, cf. rapidement ID., art. 'féodalité', dans: J. LE GOFF / J.-Cl. SCHMITT (dir.), Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval (cf. n. 8), p. 387-406, et ID., L'avenir d'un passé incertain (cf. n. 28), p. 26-31.

par approximations comparatives avec la situation contemporaine, il ne faut pas en déduire une sorte de consubstantialité entre les deux. C'est en ce sens qu'il faut rappeler ici les interrogations de Jean-Claude SCHMITT quant à la pertinence de la notion de 'découverte de l'individu'⁹⁹.

L'individu existe ici; mais il est, dans le contexte particulier qui est celui des sources choisies, pris comme une entité agissante, et ceci dans les limites quasi-immédiates de son action. Celle-ci le définit de manière suffisante pour s'assurer une certaine validité, car il n'est pas obligatoirement besoin, de manière pratique, de plus. On sait qui a fait quoi, et pourquoi; la mémoire, renforcée par l'écrit, doit suffire à le rappeler, et le groupe au sein duquel tout ceci a pris place ne ressent pas la nécessité de définir les intervenants plus avant pour pouvoir les identifier. L'image donnée par les actes est cohérente avec celle des coutumiers. Là aussi, l'individu nous paraît se dissoudre au profit, soit de sa fonction, soit du groupe auquel il est rapporté. C'est un phénomène qui, on a pu le voir, a sa souplesse, et qui doit être pris ici aussi comme l'expression de cette même forme d'individualité. L'individu existe, soit dans son action immédiate, soit dans sa fonction (à un degré donc un peu plus abstrait), soit comme élément d'un tout dont le jeu interne suffit à lui donner sa définition.

Les statuts de Pierre le Vénérable, datant selon les unités concernées des années 1122-1146/7, jusqu'à leur compilation finale¹⁰⁰, offrent un tableau différent. L'impression qui s'en dégage souvent, à comparer avec les textes cités plus haut, est que pour la plus grande part, ce ne sont plus des individus en action qui sont montrés, mais des actions, ou des résultats d'actions, sans individus. Beaucoup des statuts sont rédigés de manière très impersonnelle, ce qui ne signifie pas qu'il n'y est pas parlé d'individus; mais ceux-ci semblent effacés par le sujet traité ou le résultat à obtenir, ce qui se traduit souvent par l'emploi de verbes au passif, impersonnel justement, sans que le rôle de chacun dans le déroulement prévu ne soit forcément indiqué¹⁰¹. Un sondage dans l'index de l'édition de ces statuts montre de même que les offices et surtout ceux qui en sont chargés apparaissent peu. Ceci ne signifie néanmoins pas qu'il n'y ait jamais, comme plus haut, d'individus pris dans leur appartenance à un groupe, ainsi, les *famuli* et *conversi* étudiés par Giles CONSTABLE¹⁰², ou dans une fonction bien définie et différenciée¹⁰³. Mais de manière générale, ce phénomène de 'dépersonnalisation' semble bien se produire effectivement. Ceci peut s'expliquer de

⁹⁹ J.-Cl. SCHMITT (cf. n. 1), p. 225: "En premier lieu, il faut s'interroger sur l'ambiguïté de l'expression 'découverte de l'individu', qui suggère que ce qui était caché fut soudain mis en lumière..."

¹⁰⁰ Petrus Venerabilis, Statuta Petri Venerabilis abbatis Cluniacensis IX (1146/7), éd. G. CONSTABLE, dans: ID. (dir.), Consuetudines benedictinae variae (saec. XI-saec. XIV) (Corpus consuetudinum monasticarum 6), Siegburg 1975, p. 19-106; cf. F. CYGLER, Ausformung und Kodifizierung des Ordenrechts vom 12. bis zum 14. Jahrhundert. Strukturelle Beobachtungen zu den Cisterziensern, Prämonstratensern, Kartäusern und Cluniazensern, dans: G. MELVILLE (dir.), De ordine vitae. Zu Normvorstellungen, Organisationsformen und Schriftgebrauch im mittelalterlichen Ordenswesen (Vita regularis 1), Münster 1996, p. 7-58, ici p. 23-24.

¹⁰¹ Par exemple, Petrus Venerabilis, Statuta (cf. n. 100), p. 46, Stat. 6: <De missis privatis>. — Statutum est, ut dum maior missa in conventu cantatur, nullus alicubi in toto monasterio cantet, quia occasione illarum missarum in tantum maior et principalis missa negligebatur, ut vix quarta pars conventus, cum eadem celebraretur, adessent. — Causa instituti huius fuit, quod iam premissum est, ne secretarum missarum occasione ea negligetur, in qua solemne sacrificium omnipotentī Deo non solum a sacerdotibus, sed etiam ab universa praesentialiter congregatione, his exceptis, qui nullo modo interesse possent, offerri a patribus institutum est.

¹⁰² G. CONSTABLE, 'Famuli' and 'Conversi' at Cluny. A Note on Statute 24 of Peter the Venerable, dans: Revue bénédictine 83 (1973), p. 326-350.

¹⁰³ Petrus Venerabilis, Statuta (cf. n. 100), p. 99, Stat. 69: <De custodiis in dormitorio>. — Statutum est, ut duo maturi et studiosi fratres semper die noctuque dormitorium custodiant, aut quando poterint simul, aut quando non poterint vicissim, quando vero causa refectiois simul esse non poterint, sicut inter se condixerint, unus reficiat, alter custodiat. Quando autem alia de causa, similiter fiat. — Causa instituti huius fuit, quia frequenter propter absentiam custodum et multitudinem illic convenientium multorum querelae fiebant quod vestes suas, vel quelibet regularia indumenta saepe perderent, nec perditā facile invenire possent. Unde ut tam istud vitaretur, quam ut omnes qui provenire possent contrarii casus caverentur, istud decretum est.

plusieurs manières, en lien avec les conditions de production et la nature même de ces statuts. Ils doivent ainsi être replacés dans leur jeu avec les coutumiers¹⁰⁴ et, de manière plus générale, dans les efforts de réforme de Pierre le Vénérable¹⁰⁵. Conçus comme compléments ou remplacements de l'existant, il est assez normal que ces statuts ne reprennent pas toute la complexité de l'organisation de la vie monastique clunisienne¹⁰⁶. Ceci étant, cette complexité concrète eût pu s'y refléter plus. C'est que ces statuts représentent aussi, par rapport aux coutumiers, un degré supplémentaire d'abstraction.

De la sorte, le problème de l'individu se pose dans d'autres termes, ceci d'autant que parallèlement, la rédaction des statuts, ne serait-ce qu'au travers des remarquables *causae* qui les distinguent des autres textes du même genre, est fortement individualisée; ce sont les statuts de Pierre le Vénérable, ce que semble indiquer, avec bien sûr tout ce qu'elle peut compter de *topoi*, leur préface¹⁰⁷. C'est ce même Pierre qui a écrit les lettres dont il a pu être fait usage dans l'exposition de la 'découverte de l'individu'¹⁰⁸, les traités, les sermons, etc.¹⁰⁹, lui encore qui a pu être appelé le "dernier des grands abbés de Cluny"¹¹⁰. Ce serait donc la situation, au moins en apparence paradoxale, d'une œuvre assez fortement personnelle¹¹¹, qui en revanche ne donnerait pas une grande place à l'individu. Outre les raisons vues plus haut, il peut en être trouvé d'autres, notamment dans la conscience des groupes. L'époque concernée est en effet importante de ce point de vue, qui dans les milieux monastiques définit un nouvel équilibre entre groupes et individus¹¹²; Pierre le Vénérable tend, justement, à la définition du groupe formé par la chrétienté par l'exclusion de l'autre et son rejet dans l'inhumain¹¹³. En considérant ces phénomènes en même temps que ceux qui, d'une manière générale, affectent l'évolution de l'écrit à Cluny ou ailleurs, la situation peut s'éclairer. Il est peut-être normal, dans un contexte où, d'une part, la conscience du groupe est redéfinie¹¹⁴ et

¹⁰⁴ Cf. G. CONSTABLE, dans: Petrus Venerabilis, Statuta (cf. n. 100), p. 19-25; ID., Monastic Legislation at Cluny in the Eleventh and Twelfth Centuries, dans: S. KUTTNER (dir.), Proceedings of the Fourth International Congress of Medieval Canon Law (Monumenta Juris Canonici / Series C 5), Cité du Vatican 1976, p. 151-161.

¹⁰⁵ Cf. G. CONSTABLE, The Monastic Policy of Peter the Venerable, dans: Pierre Abélard – Pierre le Vénérable. Les courants philosophiques, littéraires et artistiques en Occident au milieu du XII^e siècle (Colloques internationaux du CNRS 546), Paris 1975, p. 119-138, ici particulièrement p. 120-126. Pour un tableau plus vaste de la réforme monastique: ID., The Reformation of the Twelfth Century, Cambridge 1998.

¹⁰⁶ F. CYGLER, Ausformung und Kodifizierung des Ordensrechts (cf. n. 100), p. 48-49, souligne le fait que, jusqu'à la fin du XIII^e siècle, les statuts sont le résultat d'efforts de réforme les ayant précédés, après avoir précisé que, de manière générale, la législation clunisienne ne présente pas de continuité, chaque ensemble de statuts ayant ses objectifs propres.

¹⁰⁷ Petrus Venerabilis, Statuta (cf. n. 100), p. 39-40.

¹⁰⁸ C. MORRIS, The Discovery of the Individual (cf. n. 4), p. 97, 99, 102, 104-105.

¹⁰⁹ Une présentation synoptique de l'œuvre de Pierre est donnée par D. IOGNA-PRAT, Ordonner et exclure (cf. n. 83), p. 103-108.

¹¹⁰ Cf. J. WOLLASCH, Cluny, Licht der Welt. Aufstieg und Niedergang der klösterlichen Gemeinschaft, Zürich/Düsseldorf 1996, p. 307-316; voir aussi M. PACAUT, L'ordre de Cluny, Paris 1986, p. 204-227, et D. RICHE, L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge. "Le vieux pays clunisien", XII^e-XV^e siècles (CERCOR. Travaux et recherches 13), Saint-Étienne 2000, p. 37-50.

¹¹¹ On notera cependant que la question de la personnalité d'une œuvre médiévale est complexe, et ne saurait trouver une réponse dans ce cadre. Sur les chemins tortueux de l'originalité, du *topos* et de l'"auteurité" médiévale, voir par exemple M. ZIMMERMANN (dir.), Auctor et auctoritas. Invention et conformisme dans l'écriture médiévale (Mémoires et documents de l'École des chartes 59), Paris 2001, ou E. ANDERSEN / J. HAUSTEIN / A. SIMON / P. STROHSCHNEIDER (dir.), Autor und Autorschaft im Mittelalter. Meißener Kolloquium 1995, Tübingen 1998.

¹¹² C. W. BYNUM (cf. n. 17), p. 90-95 et 106-109.

¹¹³ Voir D. IOGNA-PRAT, Ordonner et exclure (cf. n. 83), ici notamment p. 360-367.

¹¹⁴ Sur les profondes transformations institutionnelles de Cluny et de son réseau aux XII^e et XIII^e siècles, leurs conséquences juridiques et symboliques, dans le contexte d'une nécessaire adaptation entre tradition et innovation, entre forces centrifuges et pouvoir centralisé, cf. G. MELVILLE, Die cluniazensische 'Reformatio tam in capite quam in membris'. Institutioneller Wandel zwischen Anpassung und Bewahrung, dans: J. MIETHKE / K. SCHREINER (dir.), Sozialer Wandel im Mittelalter. Wahrnehmungsformen, Erklärungsmuster, Regelungsmechanismen, Sigmaringen 1994, p. 249-297.

où, d'autre part, l'écrit subit une phase de différenciation grandissante, où les typologies et leurs applications se voient attribuer des contours de plus en plus nets¹¹⁵, que la présentation de l'individu dans un écrit destiné à régir un groupe soit peu prononcée; ceci même si par ailleurs, l'écrit en question présente un lien relativement fort avec son auteur.

Se pose dès lors la question de la conception de l'individu qui peut correspondre à de tels phénomènes. En fait, tout se passe comme si, considéré relativement indépendamment de son action ou des actions auxquelles il se rattache, d'où la possibilité de sa relative absence des statuts de Pierre le Vénérable, il se distinguait beaucoup plus nettement que ce qui a pu être observé plus haut des processus auxquels il doit participer. Si le 'soi' se distingue de celui des autres, si les groupes sont plus nettement définis, si l'écrit et ses procédures structurent le quotidien de leur complexité grandissante, cela n'implique pas obligatoirement une individualité d'un degré moindre ou supérieur, mais sa définition dans d'autres cadres, et son effacement subséquent de certains témoignages, tandis que d'autres semblent le mettre plus en avant. C'est sans doute une part de la complexité de la question.

Le 19 octobre 1200, sont promulgués les statuts d'Hugues V¹¹⁶, qui seront pris comme exemple principal de caractéristiques qui semblent bien pouvoir être appliquées aussi à ceux de 1205/1206 et à ceux d'Yves de Chassant en 1276, à quelques variations rédactionnelles (et bien sûr aux différences de fond) près. La différence, au moins du point de vue de la rédaction, saute immédiatement aux yeux par rapport à ceux de Pierre. Outre que ces statuts prennent la forme d'un acte adressé sous forme de lettre à l'ensemble de la communauté clunisienne, la structure et la formulation de chacun des statuts ont pris une forme que l'on pourrait qualifier de 'diplomatique'. Ils se présentent souvent comme un dispositif précédé d'un exposé, d'un préambule ou des deux¹¹⁷. L'autorité émettrice de ces statuts reste la même, l'abbé de Cluny¹¹⁸; mais la forme que prennent ses décisions a beaucoup changé. Cette manière de rédiger les statuts fait d'ailleurs assez volontiers songer à la production de la chancellerie pontificale, dont l'influence sur les pratiques des chancelleries d'Europe est du reste un fait si universellement

¹¹⁵ Voir par exemple H. KELLER, Die Entwicklung der europäischen Schriftkultur im Spiegel der mittelalterlichen Überlieferung. Beobachtungen und Überlegungen, dans: P. LEIDINGER / D. METZLER (dir.), Geschichte und Geschichtsbewußtsein. Festschrift Karl-Ernst Jeismann zum 75. Geburtstag, Münster 1990, p. 171-204; ID., Pragmatische schriftlichkeit im Mittelalter. Erscheinungsformen und Entwicklungsstufen. Einführung zum Kolloquium..., dans: H. KELLER / K. GRUBMÜLLER / N. STAUBACH (dir.), Pragmatische Schriftlichkeit im Mittelalter. Erscheinungsformen und Entwicklungsstufen (Münstersche Mittelalter-Schriften 65), Munich 1992, p. 1-7. Pour le rôle de l'écrit dans les ordres religieux, cf. G. MELVILLE, Zur Funktion der Schriftlichkeit im institutionellen Gefüge mittelalterlichen Orden, dans: Frühmittelalterliche Studien 25 (1991), p. 391-417; K. SCHREINER, Verschriftlichung als Faktor monastischer Reform. Funktionen von Schriftlichkeit im Ordenwesen des hohen und späten Mittelalters, dans: H. KELLER / K. GRUBMÜLLER / N. STAUBACH (dir.), Pragmatische Schriftlichkeit im Mittelalter (cf. plus haut), p. 37-75; G. MELVILLE (dir.), De ordine vitae (cf. n. 100) et H. KELLER / F. NEISKE (dir.), Vom Kloster zum Klosterverband (cf. n. 78). En ce qui concerne plus précisément Cluny, voir aussi par exemple, outre J. OBERSTE, Ut domorum status certior habeatur. Cluniazensischer Reformalltag und administratives Schriftgut im 13. und frühen 14. Jahrhundert, dans: Archiv für Kulturgeschichte 76 (1994), p. 51-76, et G. MELVILLE, Cluny après 'Cluny'. Le treizième siècle: un champ de recherches, dans: Francia 17 (1990), p. 91-124, spécialement p. 118-120, l'approche comparatiste de F. CYGLER / G. MELVILLE / J. OBERSTE, Aspekte zur Verbindung von Organisation und Schriftlichkeit im Ordenwesen. Ein Vergleich zwischen den Zisterziensern und Cluniazensern des 12/13. Jahrhunderts, dans: C. M. KASPER / K. SCHREINER (dir.), Viva vox und ratio scripta (cf. n. 58), p. 205-280.

¹¹⁶ Publiés dans: G. CHARVIN (éd.), Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny, t. 1, Paris 1965, p. 40-52.

¹¹⁷ Par exemple: *ibid.*, p. 43, §8: *Ne monachi recipiantur intra triennium. — Quia ex numerositate monachorum, plurima loca nostra gravantur, statuimus ut infra instans triennium in domibus conventualibus, et in locis quibus ordo non servatur, nullus unquam monachus, nisi ad succurrendum, recipiatur*, ou p. 51, §58: *De forma et tempore tenendi Capituli generalis. — Quoniam autem modicum prodest jecisse semina, nisi subsequatur rigatio qua et ipsa valeant germinare, ut simus sicut oliva fructifera in domo Domini (Ps. 51, 10), et faciamus germen honoris et gratie, et fiamus de cetero in laudem et justitiam coram universis gentibus (Is. 51, 11), presenti sanctione duximus statuendum ut generale Capitulum...*

¹¹⁸ Cf. F. CYGLER, Ausformung und Kodifizierung des Ordensrechts (cf. n. 100), p. 27.

connu qu'il a fallu récemment la relativiser¹¹⁹. C'est en tout cas l'impression que laisse le dernier des statuts, dont la structure jusqu'au 'dispositif' rappelle bien la chancellerie des papes, dans le cadre concerné bien sûr¹²⁰. Non que certains de ces éléments ne se soient pas trouvés auparavant, dans la production diplomatique clunisienne par exemple. Mais, outre qu'il est nouveau de voir de telles rédactions dans ce type de textes, leur structuration est bien représentative d'une évolution dans la manière de formuler (formellement) le droit.

De la sorte, le problème de l'individu trouve encore une inflexion, ou, du moins, sa manière de se manifester dans les sources employées. En effet, et leur rédaction le prouve, ces statuts du XIII^e siècle ne sont plus le résultat d'un écrit multiforme, dont une des caractéristiques principales est un assez haut degré d'indifférenciation¹²¹. C'est sur cette toile de fond qu'il faut voir ce qui apparaît comme le retour de l'individu en action, mais dans un contexte désormais nettement abstrait. Que ce soit dans la définition d'un office¹²² ou dans l'intervention des personnes concernées dans un processus ou une procédure¹²³, l'individu est présent. Mais, de manière explicite et implicite, il l'est dans un contexte radicalement différent. Ce ne sont plus les règles qui doivent régir une maison et éventuellement celles qui veulent ou doivent s'y conformer, chacune pour soi pour ainsi dire, mais les directives qui sont censées s'appliquer simultanément à un *ordo* soumis en un saint ensemble à son abbé¹²⁴, comme le rappellent opportunément les statuts de 1205/1206¹²⁵. Le cadre formé par les dimensions spatiales et temporelles est donc, là aussi, très différent. Spatialement, il s'agit pour ainsi dire d'un cadre infini, puisque destiné à servir de manière générale et abstraite, et temporellement aussi, dans l'idéal; en notant bien que le degré d'abstraction ne doit peut-être pas non plus en être exagéré, en particulier eu égard aux applications quotidiennes.

L'individu qui apparaît alors, prieur chargé de tenir le rôle de l'abbé dans la maison qui lui est confiée, avec des responsabilités bien définies¹²⁶ et bientôt titulaire d'un sceau et de la personnalité juridique qui l'accompagne¹²⁷,

¹¹⁹ Voir à ce sujet P. HERDE / H. JAKOBS (dir.), *Papsttutkunde und europäisches Urkundenwesen. Studien zu ihrer formalen und rechtlichen Kohärenz vom 11. bis 15. Jahrhundert* (Archiv für Diplomatik. Beihefte 7), Cologne/Weimar/Vienne 1999, dont les multiples contributions montrent que la question ne peut se réduire à une influence unilatérale et unidirectionnelle, mais est faite d'échanges, de courants, de ruptures et de continuités.

¹²⁰ G. CHARVIN (éd.), Statuts (cf. n. 116), p. 52, §62: *De orationibus et elemosynis. — Quoniam inter alia religiose professionis officia, precipue virtus orationis commendatur, docente nos Scriptura, sine intermissione orare* (1 Thess. 5, 17), *et inter opera pietatis tenet elemosyna principatum, dicente Domino Date elemosynam et omnia munda erunt vobis* (Luc. 11, 41), *cupientes sicut nobis et nostris [convenit], per hoc Capitulum ita etiam universis fidelibus per hec excimia virtutis munera provideri, et iis maxime quibus spiritualibus sumus astricti, statuimus ut...*

¹²¹ Cf. D. IOGNA-PRAT, La geste des origines dans l'historiographie clunisienne des XI^e-XII^e siècles, dans: *Revue Bénédictine* 102 (1992), p. 135-191, ici p. 164 et ID., art. "Cluny" dans: R. BOSSUAT / L. PICHARD / G. RAYNAUD DE LAGE, *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Âge*, nouv. éd. sous la dir. de G. HASENOHR / M. ZINK (Encyclopédies d'aujourd'hui), Paris 1992, p. 311-316, ici p. 311-312.

¹²² G. CHARVIN (éd.), Statuts (cf. n. 116), p. 43, §7: *De magistro novitiorum. — In universis locis conventualibus ubi licet novitios recipi, provideatur frater discretus et maturis moribus, cui non desit ordinis scientia, ad ipsorum instructionem in religione, et forma religionis, et morum gratia, et confessionibus, quoniam per huiusmodi defectum facti sunt quidam et gestu leviores, et indevotiores religione.*

¹²³ *Ibid.*, p. 44, §15: *De confessionibus frequentandis. — ...Confessiones autem recipiat prior, vel subprior, aut alii custodes ordinis, sive aliqui de conventu quibus fuerit hec cura commissa, qui sciant curare sua vulnera, et aliena non detegere vel publicare.*

¹²⁴ Sur la redéfinition du rôle de l'abbé au XIII^e siècle, ses rapports avec le définitoire et l'inclusion de la prééminence abbatiale dans un système soumis aux tensions entre pouvoir individuel et pouvoir collectif, cf. G. MELVILLE, Die cluniazensische 'Reformatio' (cf. n. 114), notamment ses conclusions p. 295-297.

¹²⁵ G. CHARVIN (éd.), Statuts (cf. n. 116), p. 53, §1.

¹²⁶ Cf. A. BIENDARRA / J. OBERSTE (cf. n. 73), p. 160-167.

¹²⁷ Par les statuts de 1205/1206, cf. G. CHARVIN (éd.), Statuts (cf. n. 116), p. 57, §13, et G. MELVILLE, Verwendung, Schutz und Mißbrauch des Siegels bei den Cluniazensern im 13. und frühen 14. Jahrhundert, dans: *Fälschungen im Mittelalter. Internationaler Kongreß der Monumenta Germaniae Historica*, t. 4: Diplomatische Fälschungen (MGH. Schriften 33/4), Hanovre 1988, p. 673-702, ici p. 676-677.

moine tenu de rendre individuellement les comptes de sa charge¹²⁸, etc., est également pris et présenté dans son action, mais ici dans le cadre de procédures, de structures de communication et de contrôle hautement différenciées et conçues selon des modèles d'une abstraction grandissante. Ce qui n'empêche pas, dans la pratique, que cette capacité de différenciation n'ait des conséquences matérielles sur les individus, sur leur choix pour telle ou telle mission par exemple¹²⁹. L'individu et son action ne sont plus ici saisis par les textes normatifs de manière presque contingente comme dans les textes vus plus haut, mais de manière prospective. Ceci n'implique pas du reste que cette dimension plus contingente soit absente du corpus et de la typologie documentaires et réglementaires qui se mettent en place au XIII^e siècle; bien au contraire, elle est prise en charge par les visites et les chapitres généraux.

III. Conclusion

Au fil des trois siècles ici rapidement survolés, un constat s'impose: s'il est parfois difficile de faire la part des changements dus aux sources elles-mêmes, à l'environnement clunisien en général ou à l'objet étudié, l'individu tel que présenté par les coutumes et statuts clunisiens évolue, mais peut-être pas là où on l'attendrait le plus. L'évolution, dont la linéarité apparente pourrait bien n'être due qu'au corpus réduit qui a été ici utilisé, ne fait pas forcément passer de 'moins' à 'plus' d'individualité, de même qu'elle ne témoigne pas de son apparition ou de sa disparition soudaine. En revanche, son positionnement par rapport à un certain nombre d'éléments environnants, et sa prise en compte par les textes, varient. Schématiquement, on part d'une situation où l'individu et son action se conçoivent simultanément et consubstantiellement, où pour toute une série de raisons structurelles et conjoncturelles, l'individualisation de celui qui agit ne nécessite pas d'être explicitée, ce qui, encore une fois, ne signifie pas qu'elle est niée. L'évolution de l'environnement, notamment les facteurs de différenciation grandissants qui l'affectent, entraînent ensuite un effacement de l'individu agissant, au profit d'abord de son action ou du résultat de celle-ci. Le résultat en est, dès le début du XIII^e siècle, le retour de l'individu, mais cette fois-ci avec un haut degré d'abstraction, rendu sans doute nécessaire par une complexité qui ne s'accommode plus de généralités. Celui-ci semble d'ailleurs être montré, paradoxalement, par les notations faites sur la personnalité souhaitable de tel ou tel, ainsi le maître des novices évoqué plus haut¹³⁰, quand la simple mention d'un moine chargé de telle ou telle tâche ne suffit plus.

¹²⁸ G. CHARVIN (éd.), Statuts (cf. n. 116), p. 57, §15, et sur ces sujets plus généralement J. OBERSTE, Ut domorum status certior habeatur (cf. n. 115).

¹²⁹ Par exemple, pour les visites des maisons de l'ordre: cf. J. OBERSTE, Visitation und Ordensorganisation (cf. n. 59), p. 310-323, particulièrement 320-323.

¹³⁰ Non qu'à des époques plus hautes, des notations sur la personnalité eussent été impensables; c'est du moins ce que, hors de l'orbite clunisienne immédiate, semble montrer une notation des coutumes de Fleury, sur l'*armarius* encore: *Non tepidus, non timidus, sed salva caritate animo cordatissimus, cuius vocem increpationis discipuli ac si tonitrum perhorrescant, ad cuius constantiam vigoris infantum vultus pallescant* (Consuetudines Floriacenses antiquiores saec. X ex., publ. par A. DAVRIL / L. DONNAT, dans: K. HALLINGER (dir.), Consuetudinum saeculi X/XI/XII monumenta [cf. n. 63], t. 3, p. 5-60, ici p. 16). Mais ici, la notation est plus descriptive qu'autre chose.

Ce processus d'abstraction de l'individu n'est en soi pas une surprise, et constitue un aspect parmi d'autres d'une évolution par ailleurs connue. Ses implications sur la conception de cet individu peuvent cependant être intéressantes. S'il est plus présent dans sa notion abstraite, si sa place au sein des groupes passe d'une hiérarchie mobile et flottante à une fixation, par exemple par le biais de la hiérarchisation cléricale¹³¹, cela implique de la part des instances concernées une attention moins forte à celui qui est considéré dans son action concrète. Par goût du paradoxe, on pourrait presque dire qu'on assiste à un recul de l'individu pris en tant que tel au profit de son évocation uniquement comme élément d'un ordonnancement juridique et rationnel. Mais cette impression, outre qu'elle est aussi le reflet de la complexité perpétuelle du problème, quelle que soit l'époque considérée¹³², doit être au moins nuancée. C'est en effet, finalement, la prise en compte de la question par l'institution que nos sources nous présentent.

L'institution qu'est Cluny donne à voir dans les textes qui en sont issus l'individu comme il doit se concevoir dans son fonctionnement idéal, de manière plus ou moins immédiate mais opérante. De la sorte, il est permis de se demander si les évolutions constatées plus haut ne sont pas aussi celles des transformations institutionnelles de Cluny, et plus précisément d'une institutionnalisation qui trouve son expression dans les codifications du XIII^e siècle. Que Cluny ait été, au sens ici employé, une institution dès avant ces processus semble clair. Mais celle-ci a subi des changements radicaux¹³³. S'inspirant des réflexions déjà évoquées sur les rapports entre individus et institution¹³⁴, il est possible dès lors de se demander si, idéalement au moins, on ne passe pas d'une institution dont les éléments de base seraient, justement, des individus, à une institution dont ces éléments de base seraient des formes de communication¹³⁵ et au sein de laquelle, de la sorte, l'importance intrinsèque de l'individualité dans son acception concrète subirait un certain recul. Il faut être clair. D'une part, les réflexions proposées dans le cadre limité de cet article sont nécessairement schématiques. D'autre part, il faut rappeler fortement que le niveau évoqué est celui de l'institution et de son fonctionnement, et qu'il ne s'agit pas ici de tirer par projection des conclusions trop générales des observations qui ont pu être faites. Notamment, cela ne contredit en aucun cas le renforcement éventuel de l'individu, de l'individualité, de la personnalité, ni le développement du soi (peut-être pour ainsi dire par réaction?) dans d'autres secteurs, les lettres de Pierre le Vénérable par exemple¹³⁶. D'autres domaines, y compris ceux des systèmes normatifs, auraient pu être pris en considération: par exemple celui de la déviance, de l'intériorisation des normes et de ce qui fait un individu accepté ou rejeté par son environnement¹³⁷. Par ailleurs,

¹³¹ Cf. I. COCHELIN, Étude sur les hiérarchies monastiques (cf. n. 62), p. 25-34.

¹³² Comme le rappelle J.-Cl. SCHMITT (cf. n. 1), p. 231: "Il n'y a pas d'évolution linéaire, de progrès unique de la découverte de l'individu, selon un schéma où chaque époque peut se prêter, au gré de la spécialité des historiens, à pareille invention".

¹³³ Cf. G. MELVILLE, Cluny après 'Cluny' (cf. n. 115), p. 122-124, et ID., Die cluniazensische 'Reformatio' (cf. n. 114), p. 285-297.

¹³⁴ Voir *supra*.

¹³⁵ Cf. le titre et les réflexions de J. OBERSTE, Institutionalisierte Kommunikation. Normen, Überlieferungsbefunde und Grenzbereiche im Verwaltungsalltag religiöser Orden des hohen Mittelalters, dans: G. MELVILLE (dir.), De ordine vitae (cf. n. 100), p. 59-99, et notamment ici p. 98-99.

¹³⁶ En se souvenant néanmoins des réflexions de D. IOGNA-PRAT, Ordonner et exclure (cf. n. 83), p. 256-257, qui présente le *Contra Petrobrusianos* de ce même Pierre comme un excellent exemple de la nécessaire inclusion de l'individu dans un maillage social très serré et étroitement solidaire face au Salut.

¹³⁷ Pour Cluny, voir à ce sujet Th. FÜSER, Mönche im Konflikt. Zum Spannungsfeld von Norm, Devianz und Sanktion bei den Cisterziensern und Cluniazensern (12. bis frühes 14. Jahrhundert) (Vita regularis 9), Münster 2000, p. 325-339; voir également dans cette perspective la contribution de

le fait qu'une institution se base plus ou moins directement sur les individus (qui de toutes façons doivent bien être présents, y compris dans une structure de communication) n'implique pas la disparition de ceux-ci dans leur essence.

La vie religieuse, surtout dans ses formes monastiques, par ses buts et ses moyens ou si l'on préfère, par ses idées directrices et leurs objectivations, implique et revendique un rapport particulier à l'individu; c'est ce qui explique l'utilisation à son sujet de la notion d'institution totale. Ce rapport particulier tend au moins dans une certaine mesure théorique à un contrôle de l'individu dont le prix pourrait être la disparition, ou au moins l'effacement, de son individualité. Les multiples contraintes de la *vita religiosa* montrent que ç'en est un aspect¹³⁸. Mais parallèlement, les contraintes fonctionnelles liées à ces exigences fournissent le matériau de processus de différenciations internes qui, dans une certaine mesure, obligent à recourir précisément à un certain degré d'individualité. Que celle-ci s'exerce dans des limites et sur des registres bien définis est vrai; elle n'en est pas moins nécessaire. En effet, pour exister, il faut, de manière fonctionnelle, agir, et ce manière plus ou moins différenciée. Le cas abordé ici n'est sans aucun doute pas celui où une telle nécessité se fait le plus sentir, et prend le plus d'importance dans la définition des normes. Prenons l'exemple des dominicains étudiés par Florent CYGLER. Leurs textes normatifs de base illustrent justement le primat de l'action¹³⁹, au travers de principes comme ceux de la dispense ou de la loi purement pénale¹⁴⁰. Par ceux-ci, c'est encore une autre nuance qui se fait jour. L'individu en action devient une absolue nécessité, non plus le résultat des contingences matérielles, mais celui de la mise en application des idées directrices de l'ordre. Cette nécessaire action suppose des conceptions bien différentes de celles qui ont été vues jusqu'ici. Mais là encore, la situation ne doit pas être simplifiée. Autant l'individu existe dans les corpus normatifs clunisiens, autant les impératifs de formation et de contrôle du sujet restent présent dans ce cas aussi. Avec son individualité, il prend une place certaine dans les phénomènes institutionnels de la vie religieuse, mais cette place est changeante, incertaine et parfois contradictoire. Ce n'est sans doute qu'une facette de la dynamique complexe et multiforme de l'individu, de son environnement et de la société dont il fait partie et des processus de leurs formations et transformations réciproques.

Ramona SICKERT dans ce volume, ainsi que, cette fois dans le domaine de la confession, P. DINZELBACHER, Das erzwungene Individuum. Sündenbewußtsein und Pflichtbeichte, dans: R. VAN DÜLMEN (cf. n. 13), p. 41-60.

¹³⁸ À mettre par exemple en balance avec les éléments livrés et synthétisés, à des niveaux et dans des contextes autres (notamment ceux de la théologie, et pas uniquement pour la vie monastique), par K.-H. OHLIG, Christentum – Individuum – Kirche, dans: R. VAN DÜLMEN (cf. n. 13), p. 11-40.

¹³⁹ Cf. F. CYGLER, Zur Funktionalität der dominikanischen Verfassung im Mittelalter, dans: G. MELVILLE / J. OBERSTE (dir.), Die Bettelorden im Aufbau. Beiträge zu Institutionalisierungsprozessen im mittelalterlichen Religiosentum (Vita regularis 11), Münster 1999, p. 385-428, ici plus précisément p. 400-415. Pour les aspects symboliques, cf. ID., Zur institutionellen Symbolizität der dominikanischen Verfassung. Versuch einer Deutung, dans: G. MELVILLE (dir.), Institutionalität und Symbolisierung (cf. n. 45), p. 409-423.

¹⁴⁰ F. CYGLER, Une nouvelle conception de la culpabilité chez les réguliers. Humbert de Romans, les dominicains et le 'principe de la loi purement pénale' au XIII^e siècle, dans: J. HOAREAU-DODINAU / P. TEXIER (dir.), La culpabilité (Cahiers de l'Institut d'anthropologie juridique 6), Limoges 2001, p. 387-401.